



2014

OFFRE DE FORMATION

CNFPT - FRANCHE-COMTÉ

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

3/3 LE MOT DU DÉLÉGUÉ

6/7 PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE

8/8 MODALITÉS D'INSCRIPTION

9/12 SOMMAIRE

13/82 SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

83/84 LE BULLETIN D'INSCRIPTION

LE MOT DU DÉLÉGUÉ



JEAN-LOUIS FOUSSERET
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

« RÉALISER DES ACTIONS
AU PLUS PRÈS DES
AGENTS ET SUR MESURE
SELON LES BESOINS
SPÉCIFIQUES D'UN
TERRITOIRE »



Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, Cher(e) Collègue,

Je suis heureux de vous présenter pour la seconde année, le catalogue régional « hygiène, santé, sécurité ». En 2014, il accompagnera la mobilisation de nouvelles équipes et leurs besoins de compétences pour de nouveaux projets. La cartographie des territoires a évolué et crée de nouveaux périmètres de coopération et de formation locale.

Ce catalogue répond à une demande forte des collectivités de Franche-Comté, qui souhaitent se repérer parmi les obligations réglementaires en constante évolution et trouver les réponses dans une offre de formation complète proposée par la délégation régionale.

Un nouveau décret (février 2012) a modifié les règles relatives à la santé et sécurité au travail, à la formation et aux organismes compétents dans la fonction publique territoriale. Dès 2014, il prévoit la mise en place de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à partir de 50 agents, suite au prochain renouvellement des Comités Techniques. Des arrêtés sont annoncés publiant les référentiels de compétences et de formation des nouveaux Assistants et Conseillers en prévention des risques professionnels ... La réglementation concernant les Habilitations Sécurité Electrique a changé... Les nouveaux dispositifs de formation Sauvetage Secourisme au Travail (S.S.T.), et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.) sont mis en place avec l'agrément du CNFPT, habilité pour la fonction publique territoriale.

La délégation régionale mobilise son réseau de formateurs et d'experts compétents, connaissant bien le contexte des collectivités territoriales. Ses services sont à même de vous offrir le conseil et les formations en inter collectivités, en intra et en union de collectivités répondant à chacun de vos besoins.

Le Conseil d'Administration du CNFPT fait de la Santé et Sécurité au Travail une priorité des programmes de formation de chaque délégation.

La plupart des actions sont prises en charge au titre de la cotisation mutualisée (Sécurité des chantiers, PRAP, Travaux en hauteur, produits dangereux, hygiène et entretien des locaux, contrôle des aires de jeux ...) et d'autres sont réalisées avec une participation financière (Secourisme, Autorisation de conduite, habilitations Sécurité Electrique et Sécurité Incendie...) aux meilleures conditions du rapport coût/qualité pédagogique.

Ce catalogue, en tirage papier et sous format numérique, est devenu un outil précieux pour les services formation, les secrétaires de mairie et les agents eux-mêmes : Il présente pour chaque secteur de Santé et Sécurité au Travail, les enjeux, les textes de référence, les formations organisées.

Dans chaque département, la délégation accompagnera la sortie de ce catalogue régional par une journée d'actualité réglementaire Hygiène, Santé et Sécurité, destinée aux cadres dirigeants, aux secrétaires de mairie, aux responsables des services Ressources Humaines et Formation, aux assistants et conseillers en prévention...

J'ai le plaisir de vous convier, madame, monsieur le Maire, madame, monsieur le Président, cher(e)collègue, à participer à l'une de ces journées.

Souhaitant que le travail accompli régionalement, en cohérence avec vos attentes, vous permette de trouver les réponses adaptées aux besoins de formation de votre collectivité et de vos agents,



PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE

LA DÉLÉGATION

3 bis, rue André Boulloche
Planoise - Boîte postale 2087
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 98 49 - Fax : 03 81 41 98 30
Site internet : www.cnfpt.fr

VOS INTERLOCUTEURS

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

DIDIER MEYER	DIRECTEUR RÉGIONAL
JEAN-MARIE BASSINET	DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DE LA FORMATION
GUY GROSDÉMOUGE	RESPONSABLE DES ANTENNES ET TERRITORIALISATION

■ **GUY GROSDÉMOUGE** Email : guy.grosdemouge@cnfpt.fr
 • Hygiène, santé, sécurité au travail
 • Territorialisation

ASSISTANTES : **CHRISTELLE DIEVART** (Sécurité incendie, Secourisme)
FREDÉRIQUE BERTHIER (Sécurité au travail)

■ **JEAN-MARIE BASSINET** Email : jeanmarie.bassinnet@cnfpt.fr
 • Management
 • Europe et international

ASSISTANTES : **SNEZANA PETITJEAN** (Management)
NATHALIE CHARLES (Europe et international)

■ **JEAN-LOUIS BERNARDOT** Email : jeanlouis.bernardot@cnfpt.fr
 • GRH - Bilans professionnels
 • Dispositifs de requalification
 • Formation professionnelle
 • Développement des Territoires (urbanisme...)

ASSISTANTES : **SNEZANA PETITJEAN** (Formation professionnelle, dispositifs de requalification)
NATHALIE CHARLES (Développement des Territoires)

■ **CATHERINE BINETRUY** Email : catherine.binetruy@cnfpt.fr
 • Génie technique (espaces verts et paysages, maintenances des moyens techniques)
 • Citoyenneté - population

ASSISTANTE : **ANNE CHEVAILLER**

■ **MARTINE BLAHAY** Email : martine.blahay@cnfpt.fr
 • Génie technique (architecture et construction, infrastructures et réseaux, maintenance des bâtiments, ...)

ASSISTANTES : **FREDÉRIQUE BERTHIER** (maintenance des bâtiments)
ANNE CHEVAILLER (architecture et construction, infrastructures et réseaux)

■ **ISABELLE BOISSIER** Email : isabelle.boissier@cnfpt.fr
 • Affaires juridique - Finances
 • Connaissance environnement territorial
 • Formations d'intégration
 • Préparation concours filière administrative

ASSISTANTES : **CHRISTELLE DIEVART** (Affaires juridiques, connaissance environnement territorial)
FREDÉRIQUE BERTHIER (finances)
CÉLINE D'HENRY (formations d'intégration)

LA DÉLÉGATION EN CHIFFRES

‘ **34 000**
AGENTS À FORMER



‘ **2 859**
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DONT :

1 786 COMMUNES

‘ **878** COTISENT AU CNFPT
REPRÉSENTANT UN NIVEAU DE MUTUALISATION
DES MOYENS PARMI LES PLUS ÉLEVÉ EN FRANCE
SOIT 30 %.

EN 2012, LA DÉLÉGATION FRANCHE-COMTÉ A ORGANISÉ



3 222
JOURS GROUPE DE FORMATION



39 966
JOURNÉES FORMATION STAGIAIRES

LA DÉLÉGATION A ACCUEILLI PRÈS DE



20 000
STAGIAIRES

66,4 % DE STAGIAIRES DE CATÉGORIE C
ACCUEILLIS POUR

76,2 % D'AGENTS
DE CETTE CATÉGORIE *

18 % DE STAGIAIRES DE CATÉGORIE B
ACCUEILLIS POUR

14,3 % D'AGENTS DE CETTE CATÉGORIE *

8,6 % DE STAGIAIRES DE CATÉGORIE A
ACCUEILLIS POUR

9,3 % D'AGENTS
DE CETTE CATÉGORIE *

* En pourcentage de l'effectif à former

Retrouvez les chiffres d'activités dans la
plaquette de comptes rendus 2012 de la
délégation régionale sur le site
www.cnfpt.fr

■ **DORINE CARAES**

Email : dorine.caraes@cnfpt.fr

- Social, protection de l'enfance, PMI, personnes âgées, santé, petite enfance, crèches, ATSEM...
- Animation jeunesse périscolaire - Education
- Préparation concours filière sociale et animation

ASSISTANTES : **NATHALIE CHARLES** (Social, protection de l'enfance, PMI, personnes âgées, santé, petite enfance, crèches, ATSEM...)
FRÉDÉRIQUE BERTHIER (Animation jeunesse périscolaire - Education)

■ **FERNANDO DA SILVA**

Email : fernando.dasilva@cnfpt.fr

- Environnement, développement durable
- Restauration collective
- Informatique, bureautique, réseaux
- Culture (musée, bibliothèque, archives, musique)
- Préparation concours filière culturelle et technique

ASSISTANTE : **ANNE CHEVAILLIER**■ **ALEXANDRE SULTANA**

Email : alexandre.sultana@cnfpt.fr

- Illettrisme - Remise à niveau - Savoirs de base
- Communication publique
- Police - Pompiers - Sports
- Préparation concours filière police, pompiers, sports

ASSISTANTES : **NATHALIE CHARLES** (Illettrisme - Remise à niveau - Savoirs de base, communication publique, pompiers, sports)
CHRISTELLE DIEVART (police)

LES ANTENNES**RESPONSABLE :** **GUY GROSDÉMOUGE****JURA**

STÉPHANIE NOEL-MARTINELLO
KARINE MICHAUD

Carrefour de la Communication
 place du 11 novembre
 CS 20034
 39000 Lons-le-Saunier
 Tél. : 03 84 47 10 42 - Fax : 03 84 47 12 58

HAUTE-SAÔNE

THAÏS WECKSTEEN
MARIE-CHRISTINE FERREIRA

7, rue de la Corne Jacquot Bournot
 Z I Le Durgeon 1
 70000 Noidans-les-Vesoul
 Tél. : 03 84 96 96 81 - Fax : 03 84 75 49 29

NORD FRANCHE-COMTÉ

CORINNE AUBERT
CATHERINE BINETRUY
SANDRINE MUSTER - AGNÈS RASORI

25, rue de la 1^{ère} Armée Française
 B.P. 50465
 90008 BELFORT
 Tél. : 03 84 90 15 60 - Fax : 03 84 90 15 69

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CHOISIR UNE ACTION

Les fiches de présentation de chaque stage mettent en évidence les objectifs et le public visé. Assurez-vous de correspondre au public visé et de partager les objectifs proposés.

Les dates et lieux font l'objet d'une programmation ferme. Seule une contrainte majeure nous conduirait à annuler ou reporter une action.

Certaines actions sont créées dès que l'effectif des candidats est suffisant.

Ces sessions de formations sont alors **organisées localement**, dans chaque département de Franche-Comté, au plus près de la résidence administrative des candidats, choisir la période « **au printemps** » ou « **à l'automne** » :

- Autorisations de conduite : 6 agents inscrits minimum
- Conduite rationnelle et économique : 10 agents inscrits minimum
- Habilitations électriques : 10 agents inscrits minimum
- Incendie : 10 agents inscrits minimum
- Gestes et postures de travail, (PRAP) : 6 agents inscrits minimum
- Secourisme : 6 agents inscrits minimum
- ACO : 10 agents inscrits minimum

Cette formule permet de créer autant de stages que nécessaire, pour répondre rapidement aux besoins des collectivités face à leurs obligations.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Certaines formations : Habilitations électriques, secourisme, sécurité incendie, autorisations de conduite d'engins automoteurs, conduite rationnelle et économique, sont assujetties à une **participation financière de la collectivité territoriale** (Délibérations du C.A du CNFPT du 14/12/2011 et du 21/03/2012)

Coût de la formation (inscriptions individuelles) année 2014, comprenant le repas de midi en commun organisé par la délégation régionale du CNFPT et la remise d'une documentation :

• Secourisme : SST et MAC, CPS	75 € net/jour/stagiaire
• Secourisme : Formateur SST et MAC	95 € net/jour/stagiaire
• Sécurité incendie :	75 € net/jour/stagiaire
• Habilitations sécurité électrique (compris livret) :	135 € net/jour/stagiaire
• Habilitations sécurité électrique, recyclage	75 € net/jour/stagiaire
• Autorisations de conduite d'engins :	135 € net/jour/stagiaire
• Conduite rationnelle et économique :	135 € net/jour/stagiaire
• SSIAP 1, 2 et 3 :	125 € net/jour/stagiaire
• Assistant, Conseiller Prévention des risques professionnels(ACMO)	65 € net/jour/stagiaire

À la demande d'une collectivité, les formations « Santé Sécurité au travail » peuvent être réalisées **en INTRA, pour un groupe complet**, prises en charge au titre de la cotisation mutualisée, **ou avec participation financière** (Convention de partenariat), si elles sont « **hors programme** » ou **concernent les thèmes** :

• Secourisme, Sécurité incendie :	600 € net/jour/groupe
• Habilitations sécurité électrique (compris livret), Autorisations de conduite d'engins, Conduite rationnelle et économique :	800 € net/jour/groupe
• Formation réglementaire CHSCT :	800 € net/jour/groupe



SOMMAIRE DES STAGES ET ITINÉRAIRES

COMITÉS TECHNIQUES - COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	11
JOURNÉE D'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE : LE CHSCT, LES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	12
LES NOUVEAUX COMITÉS D'HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	12
PILOTAGE DE LA POLITIQUE SÉCURITÉ - SANTÉ AU TRAVAIL	13
JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE FORMATION LIÉES À LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	14
LES PARTENAIRES DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI	14
JOURNÉE D'ACTUALITÉ : L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE, LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS	14
CONCEPTION DE TABLEAUX DE BORD POUR UNE GESTION INFORMATISÉE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	14
LES CONTRÔLES ET LES VÉRIFICATIONS DES MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS EN COLLECTIVITÉ	15
ELABORER ET METTRE EN PLACE UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET PILOTER UN TABLEAU DE BORD EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	15
LE RÔLE DE L'ENCADRANT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	15
AMIANTE, PLOMB, LÉGIONELLES, ET AUTRES PARASITES, LES FLUIDES FRIGORIGÈNES : LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS	15
CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	16
LES ASSURANCES EN MATIÈRE DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉS	16
METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES - LE DOCUMENT UNIQUE	17
LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES	18
LE DOCUMENT UNIQUE	18
RECENSEMENT DES RISQUES ET DOCUMENT UNIQUE	18
JOURNÉE D'ACTUALITÉ : L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE, LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS	18
ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION (ANCIENNEMENT ACMO)	19
ITINÉRAIRE : ASSISTANT-E DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (ACMO)	20
FORMATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION	21
FORMATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION	21
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION (EX ACMO)	21
FORMATION DE FORMATEUR D'ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION	21
ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES FORMATEURS D'ASSISTANTS DE PRÉVENTION (ANCIEN FORMATEURS D'ACMO)	22
L'ANIMATION DE RÉUNION	22
FORMATION COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION	22
LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	22
JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE FORMATION LIÉES À LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	23
CONCEPTION DE TABLEAUX DE BORD POUR UNE GESTION INFORMATISÉE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	23
LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES	23
LE DOCUMENT UNIQUE	23
LE PLAN COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE	23
ERP : LES NORMES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	24
L'ACCESSIBILITÉ, LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	24
LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	24
LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	25
L'INTÉGRATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU DOCUMENT UNIQUE	26
LA MISE EN PLACE OU PARTICIPATION À UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	26
LE RÔLE DU MANAGER POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	26
LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	26

LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL	27
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS	29
ERP : LES NORMES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	30
LA SÉCURITÉ DANS L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET DE MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR	30
ERP : LA SÉCURITÉ LORS DE L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	30
L'ACCESSIBILITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT PATRIMONIAL AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	30
SÉCURITÉ INCENDIE, SÛRETÉ ET PROTECTION DES PERSONNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	31
LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE N, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES RESTAURATIONS SCOLAIRES	31
LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE R, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉVEIL, D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION, CENTRES DE VACANCES, CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	31
LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE S, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES BIBLIOTHÈQUES, CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE CONSULTATION D'ARCHIVES	31
L'ACCESSIBILITÉ, LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	32
FORMATION INITIALE SSIAP1	32
CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DANS LES ERP MAINTENANCE ET ESSAIS	32
FORMATION DE RECYCLAGE TRIENNAL SSIAP1	32
FORMATION DE REMISE À NIVEAU SSIAP1	33
INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE ET ÉVACUATION	35
SÉCURITÉ INCENDIE : PREMIÈRE INTERVENTION, MANIPULATION DES EXTINCTEURS, ÉVACUATION DES LOCAUX	36
SÉCURITÉ INCENDIE : FORMATION DE FORMATEUR DES PERSONNELS DE PREMIÈRE INTERVENTION	36
SÉCURITÉ INCENDIE : ORGANISATION ET GESTION DE L'ÉVACUATION (FORMATION DES PERSONNELS DÉSIGNÉS)	36
SÉCURITÉ INCENDIE, SÛRETÉ ET PROTECTION DES PERSONNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	36
FORMATION INITIALE SSIAP1	37
FORMATION DE REMISE À NIVEAU SSIAP1	37
FORMATION DE RECYCLAGE TRIENNAL SSIAP1	37
PERMIS DE FEU LORS DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS	37
PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	39
LE PLAN COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE	40
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANTIERS	41
SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DES CHANTIERS SUR LA VOIE PUBLIQUE	42
SÉCURITÉ DES CHANTIERS EN MILIEU CONFINÉ	42
SÉCURITÉ DES CHANTIERS LORS DES TRAVAUX DE FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE	42
PERMIS DE FEU LORS DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS	42
AMIANTE : FORMATION DES ENCADRANTS DE CHANTIER	43
LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES - LE PLAN DE PRÉVENTION	43
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX EN HAUTEUR	45
MONTEUR ET UTILISATEUR D'ÉCHAFAUDAGE	47
LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES, UTILISATION DU HARNAIS : TRAVAUX DE BÂTIMENT	47
MONTAGE ET UTILISATION DES ÉCHAFAUDAGES DE SPECTACLES : PODIUMS, GRADINS	47
UTILISATION DES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES ET DU HARNAIS : TRAVAUX ESPACES VERTS	47
AUTORISATION DE CONDUITE : NACELLE 1 B, À POSTE FIXE, ÉLÉVATION MULTIDIRECTIONNELLE	48
AUTORISATION DE CONDUITE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT DE VÉHICULE	48
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : NACELLE 1 B, POSTE FIXE, ÉLÉVATION MULTIDIRECTIONNELLE	48
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT	48
AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T	49
AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE	49

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLEVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T	49
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE	49
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET DE TRANSPORT	51
LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES - LE PLAN DE PRÉVENTION	52
ES RISQUES LIÉS À LA COACTIVITÉ, L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES	52
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DANGEREUX, D'HYGIÈNE, D'ENTRETIEN, PHYTOSANITAIRES...	53
FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, CATÉGORIE - APPLICATEUR EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	54
UTILISATION EN SÉCURITÉ DES PRODUITS D'ENTRETIEN, TECHNIQUES, CHIMIQUES, PHYTOSANITAIRES DANGEREUX	54
FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, CATÉGORIE - APPLICATEUR OPÉRATIONNEL EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	54
RISQUES LIÉS À L'UTILISATION ET AU STOCKAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN	54
SENSIBILISATION À LA MÉTHODE RABC (MAÎTRISE DE LA BIO CONTAMINATION DES ARTICLES TEXTILES EN BLANCHISSERIE)	55
NETTOYAGE DES SOLS SPORTIFS	55
TECHNIQUES D'HYGIÈNE ET DE DÉSINFECTION DES LOCAUX SPÉCIFIQUES	55
NETTOYAGE DES LOCAUX ET MATÉRIELS EN RESTAURATION COLLECTIVE	55
LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES	56
ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE DE SON UNITÉ DE RESTAURATION	56
HYGIÈNE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE	56
LES PRATIQUES ALTERNATIVES AUX TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES CHIMIQUES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES	56
AIRES DE JEUX LUDIQUES OU SPORTIVES	57
CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ACCÈS LIBRE	58
LES CONTRÔLES ET LES VÉRIFICATIONS DES MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS EN COLLECTIVITÉ	58
LA SÉCURITÉ DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	58
PRÉVENTION DES RISQUES SPÉCIFIQUES	59
PRÉVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT EN CUISINE	60
LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE BUCHERONNAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE EN SÉCURITÉ	60
PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS	61
GESTION DES VÉHICULES, DES DÉPLACEMENTS ET PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER	62
CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE VÉHICULES LÉGERS	62
LA SÉCURITÉ À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DES ÉCOLES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES	62
CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	62
CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DES VÉHICULES POIDS LOURDS	63
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)	65
FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS-TEUSES SECOURISTES DU TRAVAIL	67
FORMATION COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION	67
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR-TEUSE SECOURISTE DU TRAVAIL	67
FORMATION INITIALE DES FORMATEURS-TRICES EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL	67
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE FORMATEURS-TRICES EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL	68
FORMATION C.P.S. CERTIFICAT PRÉVENTION SECOURS, INTERVENANT À DOMICILE	68
FORMATION INITIALE DES FORMATEURS-TRICES DES SAUVETEURS-TEUSES SECOURISTES DU TRAVAIL COMPLÉMENTAIRE À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX EMPLOIS/ACTIVITÉS DE CLASSE 3	68
LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	68
FORMATION D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	69
FORMATION D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	69

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	69
FORMATION DE FORMATEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	69
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE FORMATEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	70

AUTORISATIONS DE CONDUITE DES ENGINS 71

AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR AGRICOLE, MOINS DE 50 CV	72
AUTORISATION DE CONDUITE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT DE VÉHICULE	72
AUTORISATION DE CONDUITE : MINIPELLE	72
AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTOPELLE, CHARGEUSE-PELLETEUSE	72
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE	73
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : VÉHICULE HIVERNAL, ENGIN DE DÉNEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE	73
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTOPELLE, CHARGEUSE-PELLETEUSE (CATÉGORIE 4)	73
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TONDEUSE AUTOPORTÉE (CATÉGORIE 1)	73
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR ÉQUIPÉ D'UNE ÉPAREUSE	74
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : ENGIN DE NETTOIEMENT, BALAYEUSE, AUTO LAVEUSE	74
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR AGRICOLE PLUS DE 50 CV (CATÉGORIE 4)	74
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR MOINS DE 50 CV (CATÉGORIE 1)	74
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : MINI PELLE (CATÉGORIE 1)	75
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLÉVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T	75
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT	75
AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : NACELLE 1B, POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE	75
AUTORISATION DE CONDUITE : ENGIN DE NETTOIEMENT, BALAYEUSE AUTOLAVEUSE	76
AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR AGRICOLE, PLUS DE 50 CV (CATÉGORIE 4)	76
AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE	76
AUTORISATION DE CONDUITE : TONDEUSE AUTOPORTÉE (CATÉGORIE 1)	76
AUTORISATION DE CONDUITE : VÉHICULE HIVERNAL, ENGIN DE DÉNEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE	77
AUTORISATION DE CONDUITE : NACELLE 1B, À POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE	77
AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T	77
AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR ÉQUIPÉ D'UNE ÉPAREUSE	77

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION AUX HABILITATIONS 79

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION BS BE M, AGENTS NON ÉLECTRICIENS RÉALISANT DES INTERVENTIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRES ET DES MANŒUVRES	80
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION B1 B2 BR BC ET INDICE V AGENT ÉLECTRICIEN BASSE TENSION EFFECTUANT OU DIRIGEANT DES TRAVAUX, INTERVENTIONS OU CONSIGNATIONS	80
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION BO HO, AGENTS NON ÉLECTRICIENS EXÉCUTANT OU DIRIGEANT DES OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES	80
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION BS BE M, AGENTS NON ÉLECTRICIENS RÉALISANT DES INTERVENTIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRES ET DES MANŒUVRES ..	80
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION BO HO, AGENTS NON ÉLECTRICIENS EXÉCUTANT OU DIRIGEANT DES OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES	81
RÉALISER DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SIMPLES	81
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION B1 B2 BR BC ET INDICE V AGENT ÉLECTRICIEN BASSE TENSION EFFECTUANT OU DIRIGEANT DES TRAVAUX, INTERVENTIONS OU CONSIGNATIONS	81
CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DANS LES ERP MAINTENANCE ET ESSAIS	81

COMITÉS TECHNIQUES - COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FORMATION RÉGLEMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

- Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est créé dans les collectivités territoriales et les établissements publics dès 50 agents,
- Dans les collectivités territoriales et les établissements publics de moins de 50 agents, les missions du CHSCT sont exercées par le CT (Comité Technique) dont ils relèvent,
- Les membres représentants du personnel au CHSCT ou au CT bénéficient, dès le premier semestre de leur mandat, d'une formation réglementaire d'une durée minimale de cinq jours au cours de leur mandat,
- Cette formation est reprise à chaque mandat dont la durée est fixée à 4 ans.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la n°2010-751 du 5 juillet 2010 et décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement du CHSCT ou, à défaut, du CT ainsi que leurs missions,
- Article 8 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 précisant les modalités de formation des représentants du personnel au CHSCT ou, à défaut, au CT.

FORMATIONS

Le CNFPT propose la réalisation de la formation sous forme :

- D'un premier module (2 + 1 journées) avec application des notions abordées dans les instances de leur collectivité,
- Des modules complémentaires d'approfondissement au cours du mandat,
- Le CNFPT organise la formation réglementaire à la demande des collectivités sur site et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ces formations sont réalisées en **intra** ou en **union** de collectivités,
- Ces actions sont organisées avec **participation financière de la collectivité** : Voir tableau des tarifs en annexe (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

COMITÉS TECHNIQUES - COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE : LE CHSCT, LES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée 1 jour

BESANCON
I001 – 07/04
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

LONS-LE-SAUNIER
R002 – 08/04
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

NOIDANS-LÈS-VESOUL
R003 – 09/04
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

BELFORT
R004 – 10/04
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P54TU

UBLIC

Directrices et directeurs généraux, Secrétaires de mairie et d'intercommunalités, DRH et responsables formation, Assistants et Conseillers de prévention, 2lus en charge de la sécurité et des personnels

OBJECTIFS

Connaître le Nouveau cadre réglementaire régissant l'hygiène et la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale, la mise en place des instances, la formation des acteurs

CONTENU

- Le décret de février 2012 modifiant celui du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale: Modifications, Réforme, arrêtés d'application
- Mise en place, désignation, rôles et missions, dispositifs de formation:
- Assistants et conseillers de prévention des risques professionnels,
- Chargés de l'inspection en Santé Sécurité au Travail
- Le Nouveau CT
- Présentation des dispositifs de formation: Enjeux, évolutions, conditions, programmes, organisation, partenariats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Journée de conférence apports, témoignages, échanges

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

LES NOUVEAUX COMITÉS D'HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Durée 2 jours

DIJON
I001 –
Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

Code stage : P5300

PUBLIC

Agents concernés par les comités d'hygiène et sécurité et conditions de travail.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CHSCT.
- Savoir détecter les risques professionnels.
- Connaître et appliquer les méthodes pour réaliser efficacement les missions d'inspection et d'enquête.
- Proposer des actions concrètes pour contribuer à la prévention des risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

CONTENU

- Principes généraux et enjeux de prévention.
- Rôle, missions, moyens de fonctionnement du CHS.
- Relations avec les acteurs de la sécurité de la collectivité.
- Accidents du travail et maladies professionnelles.
- Mission d'enquête et d'analyse des accidents, incidents du travail.
- Initiation à la prévention des risques.
- Mission d'inspection : méthodes d'investigation.
- Responsabilités.
- Risques professionnels : Définition et analyse (méthode des 5M, arbres des causes, etc.).
- Outils et documents obligatoires.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE SÉCURITÉ - SANTÉ AU TRAVAIL

POLITIQUE SÉCURITÉ - SANTÉ AU TRAVAIL

TABLEAUX DE BORD

PILOTAGE ET ENCADREMENT

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE FORMATION

COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION,

RÈGLEMENT INTÉRIEUR,

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES, ASSURANCES

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour piloter et assurer la Sécurité - Santé des agents au Travail,

Ces mesures comprennent :

- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail,

- Des actions d'information et de formation,
- Dans ce cadre, l'autorité territoriale définit et conduit sa politique Sécurité - Santé au Travail avec l'appui des instances, les compétences des acteurs et la formation des personnels.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'autorité territoriale,
- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en place de leur politique Sécurité - Santé au Travail visant à satisfaire l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'autorité territoriale, le CNFPT propose les formations :

- Mettre en place et manager la politique sécurité - santé au travail de sa collectivité,
- Elaborer des tableaux de bord pour une gestion informatisée de la sécurité et de la santé au travail,
- Gérer, organiser la sécurité avec son équipe, son service,
- Connaître les obligations réglementaires de formation liées à la sécurité dans la fonction publique territoriale,
- Les principes généraux de prévention,
- Démarche de prévention et cadre réglementaire des la Sécurité - Santé au Travail,
- Communication autour de la prévention,
- Mettre en place un règlement intérieur,
- Assurances et imputabilité en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- Le CNFPT organise toutes les formations et accompagnements / conseil à la demande des collectivités sur site.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'inscriptions individuelles pour les **formations inter** ou en **union** de collectivités,
- A la demande de la collectivité en **intra**.
- Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec participation financière de la collectivité (Délégation du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PILOTAGE DE LA POLITIQUE SECURITE

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE FORMATION LIÉES À LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Durée 1 jour

BELFORT
R006 – 30/09
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P54QH

PUBLIC

Responsables formation, chargés de sécurité, assistants et conseillers de prévention, membres des CTP/CHS, Responsables de service, Secrétaires de mairie ou d'intercommunalité

OBJECTIFS

- Connaître les réglementations, leurs évolutions concernant les obligations de formation sécurité au travail, les sites ressource juridiques
- Aider les responsables, les agents à se repérer face à leurs responsabilités
- Accompagner la politique de formation «Sécurité», élaborer des outils de suivi pour son service, la collectivité

CONTENU

- Le cadre réglementaire de la sécurité dans la FPT
- L'obligation générale de formation à la sécurité
- Formations spécifiques liées aux postes de travail : équipement de travail, conduite d'appareils de levage, engins de chantier, électricité, EPI, manutention, travaux en hauteur, produits dangereux, bruit, amiante...
- Formation des membres des CHS, des ACMO

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ : L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE, LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée 2 jours

LONS-LE-SAUNIER
R004 – 27/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

NOIDANS-LÈS-VESOUL
D005 – 13/11
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P54RS

PUBLIC

Directrice et directeur général, Secrétaire de mairie, Assistants et Conseillers en prévention

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable et évaluer les risques en matière d'hygiène et sécurité au travail
- Connaître une méthodologie et des outils pour élaborer le D.U. adapté au contexte d'une petite ou moyenne collectivité

CONTENU

- La réglementation :
 - directive européenne du 12.06.1989,
 - code du travail,
 - décret du 05 novembre 2001.
- Le document unique, le plan d'action.
- La démarche d'évaluation des risques : méthodologie et outils.
- Les principaux facteurs de risque, quantification, exposition des personnes, classification.
- L'évaluation des risques dans sa collectivité:
- Définition d'un plan d'action.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

LES PARTENAIRES DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Durée 1 jour

Niveau Approfondissement

TROYES
I001 – 23/05
Information et inscription
Vanessa Blin
03 25 83 10 60

Code stage : SXHRH

PUBLIC

Responsables ou chargés des ressources humaines, conseillers en mobilité, conseillers d'orientation, chargés de l'accompagnement des parcours de professionnalisation des agents.

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation statutaire liée à l'incapacité professionnelle.
- Connaître les différents intervenants de la santé et du maintien dans l'emploi.
- Identifier les rôles de chacun pour construire des partenariats.

CONTENU

- La définition de l'aptitude physique : ses caractéristiques, degrés et causes.
- Etudier l'approche transversale de la problématique de l'incapacité dans une collectivité territoriale.
- Les différents acteurs de la santé au travail : centre de gestion, médecine du travail, assistant social du travail, ergonome, psychologue du travail.
- Les missions principales de chacun des acteurs.
- Les diverses formes des partenariats.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges de pratiques et analyse de situations professionnelles.

Ce stage appartient à l'itinéraire I2D20

NOUVEAU

CONCEPTION DE TABLEAUX DE BORD POUR UNE GESTION INFORMATISÉE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Durée 3 jours

BESANÇON
R006 – 10-12/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

Code stage : P54NA

PUBLIC

Chargés de sécurité, responsable de services techniques, assistants et conseillers de prévention, ACFI, membres de CHS

OBJECTIFS

Etre en mesure de mettre en œuvre une pratique de gestion informatisée de la sécurité au sein de sa collectivité

CONTENU

- Evolution de la réglementation et dispositions qui s'imposent aux collectivités
- Mise en œuvre d'une politique de gestion de la sécurité au travail et sa nécessité
- Choix d'un outil informatique : l'application EXCEL
- Définition de l'objectif et sélection des données indispensables
- Appropriation d'une démarche et contextualisation
- Présentation d'une application et études de cas

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
– Itinéraire 09P04
– Itinéraire 09P04

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PILOTAGE DE LA POLITIQUE SECURITE

NOUVEAU

LES CONTRÔLES ET LES VÉRIFICATIONS DES MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS EN COLLECTIVITÉ

Durée 2 jours

BESANCON
 R001 – 02/04

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

Code stage : P54TP

PUBLIC

Personnels chargés des contrôles et vérifications périodiques des matériels et équipements, Assistants et Conseillers de prévention

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des contrôles et vérifications périodiques des matériels et des équipements de sa collectivité,
- Planifier, exploiter et suivre les vérifications et contrôles périodiques
- Organiser et réaliser les contrôles et vérifications périodiques pouvant être réalisés en interne

CONTENU

- Rôles et responsabilités
- Organisation des vérifications et contrôles: inventaire, classement des matériels et équipements, périodicité, planification
- Exploitation et plan d'action, suivi, registres
- En interne: cadre réglementaire, inventaire, notices, fiches de vérifications, modalités de réalisation

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

ELABORER ET METTRE EN PLACE UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET PILOTER UN TABLEAU DE BORD EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Durée 3 jours

NANCY
 N005 – 22-25/09

Information et inscription
 Olivier Kara
 01 55 27 44 86

Code stage : RITBS

PUBLIC

Cadre dirigeant, cadre et responsable RH, responsable service, préventeur

OBJECTIFS

- Situer l'objet et le champ d'application du règlement intérieur.
- Identifier les composantes pertinentes pour sa collectivité.
- Appréhender les principales exigences de la santé et la sécurité au travail.
- Identifier les indicateurs sécurité utiles au suivi d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Construire ses propres outils de pilotage en matière de sécurité.

CONTENU

- Règlement intérieur
- OBJECTIFS et composantes
- La santé et la sécurité
- Le dispositif disciplinaire
- Tableau de bord sécurité
- Les acteurs de la prévention, rôle et missions
- Les registres de suivi obligatoires
- Mise en place d'indicateurs
- Programme et plans d'actions
- Le référentiel de mesure
- Le tableau de bord en supervision

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés
 Etudes de cas réels ou simulés
 Travaux de groupe avec restitution et échanges

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P06

LE RÔLE DE L'ENCADRANT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Durée 2 jours

BESANCON
 R001 – 07-08/04

Information et inscription
 Jean-Marie Bassinet
 03 81 41 98 41

Code stage : B31UX

PUBLIC

Agent remplissant des fonctions d'encadrement.

OBJECTIFS

- Situer son rôle et ses responsabilités.
- Connaître les missions des acteurs de la prévention.
- Remplir ses missions d'encadrement en matière de Sécurité et de Santé au Travail.
- Mettre en œuvre au quotidien les mesures de prévention liées aux activités de l'organisation.
- Transposer la réglementation applicable santé/sécurité au travail au sein de sa collectivité.
- Intégrer une politique de prévention des risques professionnels dans son management.

CONTENU

- Les enjeux humains.
- Les enjeux financiers : la responsabilité civile de l'employeur, le coût des accidents de service et des maladies professionnelles.
- Les enjeux sur l'image de la collectivité.
- Les enjeux juridiques (notions de responsabilité pénale).
- Le contrôle du respect des exigences de sécurité (consignes, équipements, formations obligatoires...).
- L'évaluation et les indicateurs de suivi.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études de cas et échanges d'expériences.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09B03
- Itinéraire 09B04

AMIANTE, PLOMB, LÉGIONELLES, ET AUTRES PARASITES, LES FLUIDES FRIGORIGÈNES : LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS

NOUVEAU

Durée 1 jour

NANCY
 I002 – 13/10

Information et inscription
 Sylvie LEROND
 03 83 18 46 25

Code stage : O1REG

PUBLIC

Responsables et cadres en charge de la gestion du patrimoine immobilier.

OBJECTIFS

- Maîtriser les réglementations concernant les diagnostics liés à l'amiante, au plomb, et autres parasites.
- Bien appréhender les obligations des collectivités pour l'utilisation des fluides frigorigènes.

CONTENU

- Le point sur la réglementation en vigueur pour chaque domaine et en particulier l'amiante.
- Les acteurs.
- Le rôle des collectivités dans la prévention et la lutte.
- Les obligations des collectivités (le dossier technique amiante notamment).
- Les notions de coûts.
- Echanges et apports d'expériences au niveau des collectivités.

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PILOTAGE DE LA POLITIQUE SECURITE

NOUVEAU

ASSURANCES ET IMPUTABILITÉ EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Durée 3 jours

NANCY
N006 – 06-08/10
Information et inscription
Olivier Kara
01 55 27 44 86

Code stage : PAIAT

PUBLIC

Juristes chargés des dossiers d'assurance, directeurs des services techniques et chefs de service, ACMO, cadres chargés de la prévention de la sécurité

OBJECTIFS

Maîtriser la notion d'accident du travail et ses conséquences pour s'assurer efficacement dans ce domaine sur les plans juridique et financier

CONTENU

- Notion d'accident du travail et de trajet
- Notion de fait accidentel et de lésion
- Définition du lien avec le travail et reconnaissance du caractère professionnel : charge de la preuve de la matérialité et présomption d'imputabilité
- Formalités de déclaration et réparation
- Obligation pour l'employeur de s'assurer
- Rédaction du cahier des charges et analyse des offres des assureurs en fonction des besoins de la collectivité
- Contentieux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés
Echanges
Etude de cas

NOUVEAU

LES ASSURANCES EN MATIÈRE DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉS

Durée 2 jours

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
I001 – 26-27/06
Information et inscription
Pascal Potier
03 25 83 10 60

Code stage : ABRE1

PUBLIC

Juristes et chefs de services en charge des dossiers d'assurances.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les stagiaires maîtriseront les règles relatives à l'assurance des biens et responsabilités.

CONTENU

- Les différentes assurances de responsabilité dans les CT
 - La mise en cause de la responsabilité des acteurs publics
 - La responsabilité civile et pénale
 - La responsabilité contractuelle, délictuelle, quasi-délictuelle.
- La gestion des relations assuré / assureur / tiers.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats sur les procédures à suivre et les relations assuré/assureur/tiers.
- Exercices pratiques.

CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée 3 jours

LIMOGES
I001 – 09-11/04
Information et inscription
Hélène Fayard
05.55.30.08.70

Code stage : EP504

PUBLIC

Conseillers en prévention, animateurs prévention, agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, acteurs de la santé au travail

OBJECTIFS

Savoir communiquer autour de la prévention des risques professionnels à l'écrit et à l'oral
Savoir animer un réseau

CONTENU

- Adaptation du niveau de communication à sa cible : l'information de sa hiérarchie et des collègues.
- Les moyens et les vecteurs de communication interne, écrite et orale.
- Les facteurs du succès de la communication.
- La définition du plan de communication.
- Synthèse et argumentation.
- Les facteurs d'efficacité d'une réunion.
- Le cadre général d'un exposé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges

METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES - LE DOCUMENT UNIQUE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit :

- Evaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents,
- A la suite de cette évaluation, mettre en œuvre des actions de prévention ainsi que les méthodes de travail garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents,
- Transcrire et tenir à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents dans un document unique,

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- Au moins chaque année ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie,
- Les modalités de l'évaluation restent de la responsabilité de l'autorité territoriale.

L'utilisation d'un outil d'évaluation pertinent et adapté garantit la qualité de la démarche, son exploitation exhaustive et sa tenue à jour annuelle.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Article L. 4121-3 du code du travail rendant obligatoire la

réalisation et l'exploitation d'une évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents,

- Articles R. 4121-1 et 2 du code du travail précisant le contenu ainsi que les modalités de mise à jour et d'exploitation du document unique d'évaluation des risques.

FORMATIONS

Le CNFPT propose :

- La réalisation de la formation (2 + 1 journées) avec application des notions abordées,
- Un outil informatique (Excel) adapté au contexte des collectivités territoriales permettant l'évaluation des risques,

la synthèse et l'exploitation des résultats de manière simple et efficace,

Le CNFPT organise toutes les formations et les accompagnements / conseil à la demande des collectivités sur site.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES, LE DOCUMENT UNIQUE

Durée **4 jours**

BESANÇON
I012 – 05-07/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

Code stage : **P54DE****PUBLIC**

DGS, responsables sécurité, ACO, membres CTP/
 CHS
 Interrégion Grand Est

OBJECTIFS

- Apprécier les enjeux et réaliser une évaluation des risques (décret du 05/11/2001)
- Constituer le Document Unique

CONTENU

- Réglementation :
 - directive européenne
 - code du travail
 - décret du 05/11/2001
- Le document unique, le plan d'action
- L'évaluation des risques : méthodologie et outils
- Principaux facteurs de risque, quantification, classification
- L'évaluation des risques dans sa collectivité, son service :
 - mise en œuvre de l'outil d'évaluation des risques
 - analyse des difficultés
- Définition d'un plan d'action

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09P06
- Itinéraire 09P04

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ : L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE, LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée **2 jours**

LONS-LE-SAUNIER
R004 – 27/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

NOIDANS-LÈS-VESOUL
D005 – 13/11
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 96 96 81

Code stage : **P54RS****PUBLIC**

Directrice et directeur général, Secrétaire de mairie,
 Assistants et Conseillers en prévention

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable et évaluer les risques en matière d'hygiène et sécurité au travail
- Connaître une méthodologie et des outils pour élaborer le D.U adapté au contexte d'une petite ou moyenne collectivité

CONTENU

- La réglementation :
 - directive européenne du 12.06.1989,
 - code du travail,
 - décret du 05 novembre 2001.
- Le document unique, le plan d'action.
- La démarche d'évaluation des risques : méthodologie et outils.
- Les principaux facteurs de risque, quantification, exposition des personnes, classification.
- L'évaluation des risques dans sa collectivité:
- Définition d'un plan d'action.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

RECENSEMENT DES RISQUES ET DOCUMENT UNIQUE

Durée **3 jours**Niveau **Approfondissement**

CERGY
I002 – 02-03/06 + 24/06
 Information et inscription
 Catherine
 GENTILHOMME
 01 30 96 14 10

Code stage : **SXYPE****PUBLIC**

Conseillers en prévention, animateurs prévention,
 agents chargés de la mise en œuvre des règles
 d'hygiène et de sécurité, acteurs de la santé au
 travail.

OBJECTIFS

- Être en mesure de participer à la réalisation de l'inventaire des risques, à leur évaluation et leur transcription dans le document unique.
- Savoir proposer des plans d'actions.

CONTENU

- Cadre réglementaire et évaluation des risques : définition, démarche, décret du 05/11/2001.
- Méthodologie de l'évaluation des risques.
- Mise en place du projet : identification des dangers, évaluation des risques, analyse des risques, formalisation des résultats et mise à jour.
- Intégration dans le programme de prévention de la collectivité.
- Elaboration du document unique.

Ce stage appartient à l'itinéraire I2P01

ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION (ANCIENNEMENT ACMO)

FORMATION RÉGLEMENTAIRE PRÉALABLE À LA PRISE DE FONCTION

FORMATION CONTINUE RÉGLEMENTAIRE 1^{ère} ANNÉE

FORMATION CONTINUE RÉGLEMENTAIRE ANNUELLE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale désigne, dans les services des collectivités et établissements publics, les Agents Chargés d'assurer, sous sa responsabilité, la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,

Avec la modification apportée au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012, ces agents :

- Prennent la dénomination d'assistants de prévention et de conseillers de prévention,
- Restent désignés par l'autorité territoriale sous l'autorité de laquelle ils exercent leurs fonctions,
- Peuvent être mis à disposition, pour tout ou partie de leur temps par une commune, l'établissement public de coopération

intercommunale dont est membre la commune, ou le centre de gestion,

Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention, les conseillers de prévention assurent une mission de coordination,

Les Assistants et Conseillers de Prévention reçoivent :

- Une formation préalable à la prise de fonction (durée de 5 jours pour les assistants et 7 jours pour les conseillers),
- D'une formation continue d'une durée minimale de 2 jours l'année suivant leur prise de fonction,
- D'une session de formation continue chaque année suivante.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 108-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 précisant la désignation, le positionnement et les missions des Assistants et Conseillers de Prévention,

- Article 4-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 précisant les modalités de formation des Assistants et Conseillers de Prévention,
- Arrêté du 3 mai 2002 relatif à la formation préalable à la prise de fonction et à la formation continue des Assistants et Conseillers de Prévention.

FORMATIONS

Le CNFPT propose la formation préalable à la prise de fonction (2 + 1 journées) suivie de sessions de formation continue thématiques en accompagnement de la politique Sécurité - Santé au Travail de la collectivité,

Un itinéraire «Assistant et conseiller de prévention» per-

mettant aux agents de développer leur qualification est proposé régionalement,

Le CNFPT organise toutes les formations réglementaires à la demande des collectivités et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions sont organisées avec **participation financière** de la collectivité : Voir tableau des tarifs en annexe (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

MÉTIER

ASSISTANT-E DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CONSEILLER FORMATION : GUY GROSDÉMOUGE

PUBLIC :

Agents désignés par leur collectivité pour exercer les fonctions d'assistants en prévention des risques professionnels, agents chargés de mettre en œuvre l'hygiène et la sécurité.

OBJECTIFS :

- Identifier son rôle et sa mission d'assistant(e) en prévention des risques professionnels
- Appréhender le cadre réglementaire applicable dans les collectivités en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail
- Repérer les acteurs de la prévention
- Identifier et utiliser les outils permettant d'exercer sa mission

FORMATION RÉGLEMENTAIRE PRÉALABLE À LA PRISE DE FONCTION D'ASSISTANT(E) EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Assistant en préventions des risques professionnels : formation préalable à la prise de fonction** 3 jour(s) P54QK	Formation compétences de base en prévention 2 jour(s) P44QJ	Formation préalable obligatoire des assistantes et assistants de prévention 5 jour(s) SX800
		FONDAMENTAUX

FORMATION CONTINUE RÉGLEMENTAIRE ASSISTANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention (ex acmo) 2 jour(s) SX810
APPROFONDISSEMENT

ANIMER ET COMMUNIQUER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'animation de réunion 2 jour(s) A29EW	La prise de parole en public 3 jour(s) A29CW	Journée d'actualité : les obligations réglementaires de formation liées à la sécurité dans la fonction publique territoriale 1 jour(s) P54QH	Journée d'actualité réglementaire : le chsct, les assistants et conseillers de prévention des risques professionnels 1 jour(s) P54TU
La démarche d'évaluation périodique des risques, le document unique 4 jour(s) P54DE	Conception de tableaux de bord pour une gestion informatisée de la sécurité au travail 3 jour(s) P54NA	Journée d'actualité : l'élaboration du document unique, la démarche d'évaluation périodique des risques professionnels 2 jour(s) P54RS	Les travaux effectués par les entreprises extérieures- le plan de prévention 2 jour(s) P54TO
Les contrôles et les vérifications des matériels et des équipements en collectivité 2 jour(s) P54TP	L'intégration des risques psychosociaux au document unique 2 jour(s) SX402		
	APPROFONDISSEMENT		

COLLABORER À LA POLITIQUE SÉCURITÉ DE SA COLLECTIVITÉ

Mettre en place et manager la politique sécurité de sa collectivité** 3 jour(s) P54GY	La démarche d'évaluation périodique des risques, le document unique 4 jour(s) P54DE	Conception de tableaux de bord pour une gestion informatisée de la sécurité au travail 3 jour(s) P54NA	Le plan communal ou intercommunal de sauvegarde 1 jour(s) P54QI
Erp : Les normes de sécurité dans les établissements recevant du public 2 jour(s) P1315	Suivre la sécurité lors de l'intervention des entreprises extérieures en petite commune** 1 jour(s) P54RU	La réalisation d'un diagnostic risques psychosociaux et promotion de la qualité de vie au travail 3 jour(s) SX403	L'accessibilité, la continuité des déplacements pour les personnes en situation de handicap 2 jour(s) P140K
		EXPERTISE	

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ASSISTANT ET CONSEILLER DE PRÉVENTION

NOUVEAU

FORMATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Durée **5 jours**
 Niveau **Fondamentaux**

BESANCON
 R001 – du 16 au 17/04, le
 14/05 et du 16 au 17/10
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

BELFORT
 R002 – du 07 au 08/10, le
 05/11 et du 01 au 02/12
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 90 15 61

PAYANT

Code stage : SX800

PUBLIC

Nouveaux agents amenés à exercer les fonctions d'assistant de prévention dans sa collectivité.

OBJECTIFS

Avoir une bonne compréhension de son rôle et de ses missions d'assistant de prévention et être en capacité d'intervenir dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention et les sources législatives et réglementaires.
- Les acteurs de prévention, leurs rôles et leurs responsabilités.
- L'assistant de prévention :
 - son rôle,
 - son positionnement,
 - sa posture au sein de son environnement.
- Les risques professionnels.
- La démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- La communication en matière de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mises en situation.
- Jeu de la prévention.
- Cartographie des enjeux et des acteurs.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION (EX ACO)

Durée **2 jours**
 Niveau **Approfondissement**

BESANCON
 R001 – 16-17/04
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

BELFORT
 R002 – 19-20/06
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 90 15 61

PAYANT

Code stage : SX810

PUBLIC

- Agents chargés de la mise en œuvre (ACMO) nouvellement nommés comme assistants de prévention.
- Agents exerçant la fonction d'assistant de prévention, ayant 1 an de pratique et ayant suivi la formation préalable obligatoire.

OBJECTIFS

Exercer sa fonction d'assistant de prévention en actualisant ses connaissances et en maîtrisant les outils professionnels.

CONTENU

- La mise en œuvre de la fonction d'Assistant de prévention en collectivité.
- Le positionnement de l'assistant au sein de la collectivité et la communication sur sa fonction auprès des agents et des services.
- Les évolutions juridiques et jurisprudentielles impactant la santé et la sécurité au travail dans les collectivités territoriales.
- L'utilisation et la construction d'outils et documents nécessaires à l'exercice de la fonction.
- L'analyse et la communication sur les risques professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de connaissances.
- Retour d'expérience, échanges de pratiques, aller-retour entre la théorie et la pratique.
- Travail à partir des documents professionnels utilisés par les participant...

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

FORMATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Durée **7 jours**
 Niveau **Fondamentaux**

NANCY
 I001 – 24-27/03+23-25/04
 Information et inscription
 Dina BURIGANA
 03 83 18 46 51

PAYANT

Code stage : SX830

PUBLIC

Agent amené à exercer le métier de conseiller de prévention dans sa collectivité.

OBJECTIFS

Exercer les missions de conseiller de prévention en collectivité territoriale.

CONTENU

- Le contexte de la santé et la sécurité au travail.
- La structure de la réglementation.
- Les acteurs internes et externes, leurs missions.
- Les notions de responsabilités.
- Le conseiller de prévention, son rôle, ses missions, son positionnement.
- Le vocabulaire de la prévention.
- La méthodologie et la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Le système de reconnaissance et de réparation des accidents du travail dans la fonction publique territoriale.
- La mobilisation autour d'une politique de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation.
- Evaluation d'un programme d'évaluation des risques.
- Etude de cas « avant, pendant et après l'évaluation des risques »

NOUVEAU

FORMATION DE FORMATEUR D'ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Durée **5 jours**
 Niveau **Expertise**

METZ
 I001 – 17-21/03
 Information et inscription
 Jean Louis Darciaux
 03 87 39 97 40

TROYES
 I001 – 19-21/05+19-20/06
 Information et inscription
 Vanessa Blin
 03 25 83 10 60

Code stage : SX820

PUBLIC

Anciens formateurs d'ACMO.

OBJECTIFS

Animer une formation d'assistant de prévention en mettant en œuvre le scénario pédagogique, les modalités et ressources spécifiées dans la mallette.

CONTENU

- La pédagogie pour adulte.
- L'usage des méthodes actives.
- La prise en main de la mallette pédagogique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées cartographie des acteurs, jeu de carte, mise en situation, brainstorming, seront celles à mettre en œuvre dans la formation des assistants de prévention.

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ASSISTANT ET CONSEILLER DE PRÉVENTION

NOUVEAU

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES FORMATEURS D'ASSISTANTS DE PRÉVENTION (ANCIEN FORMATEURS D'ACMO)

Durée 2 jours

Niveau Approfondissement

METZ

I001 – 27-28/01

Information et inscription
Jean Louis Darciaux
03 87 39 97 40

Code stage : SXP9A

PUBLIC

Formateurs d'ACMO souhaitant devenir formateurs d'assistants de prévention

OBJECTIFS

Actualiser ses compétences de formateur d'ACMO afin de prendre en compte dans la formation des assistants de prévention les évolutions réglementaires et pédagogiques

CONTENU

- Enjeux de la formation d'assistant de prévention : professionnalisation des acteurs de la prévention, enjeux pour les collectivités et le CNFPT
- Actualités juridiques et réglementaires
- Prise en main de la mallette pédagogique
- Mise en œuvre pédagogique des formations d'assistants de prévention

DOMAINE : SÉCURITÉ

Sous-DOMAINE : Sécurité des agents au travail

FORMATION COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION

Durée 2 jours

BESANÇON

I006 – 07-08/04

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

Code stage : P44QJ

PUBLIC

Agent souhaitant acquérir les connaissances de base en prévention santé et sécurité au travail, ACMO, membres du CHS, chargé de sécurité Formation réglementaire pré-requis pour devenir formateur SST et/ou formateur PRAP
Avoir son code personnel d'accès à la plate-forme INRS

OBJECTIFS

- Intégrer des connaissances de base dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- Mettre en évidence la pluricausalité des accidents du travail
- Formuler des mesures de prévention
- Formation à distance module INRS, en présentiel avec ordinateur

CONTENU

- Approche globale de la santé et sécurité au travail et principes de prévention :
 - Connaissance de la collectivité et de la fonction prévention
 - fondements juridiques et économiques de la prévention
 - santé et pathologie au travail
- Méthodes et outils de prévention :
 - méthode d'analyse des accidents et des incidents
 - évaluation des risques
- Approche de la démarche ergonomique

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

L'ANIMATION DE RÉUNION

Durée 2 jours

BELFORT

R022 – 19-20/05

Information et inscription
Alexandre Sultana
03 84 90 15 65

BESANÇON

R023 – 18-19/09

Information et inscription
Alexandre Sultana
03 81 41 98 48

Code stage : A29EW

PUBLIC

Agents et responsables territoriaux assurant l'organisation et l'animation de réunions.

OBJECTIFS

- Savoir préparer une réunion.
- Être capable d'animer efficacement une réunion.
- Savoir établir le compte rendu de la réunion.

CONTENU

- La préparation et l'organisation d'une réunion.
- Les phénomènes de groupe à prendre en compte.
- La fonction et le rôle de l'animateur-trice dans la régulation du groupe.
- La résolution de problèmes et la prise de décision.
- La consignation des décisions dans un compte rendu.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09A04
- Itinéraire 09B05

LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Durée 3 jours

VESOUL

R028 – 06-07/10+17/10

Information et inscription
Alexandre Sultana
03 84 90 15 65

BESANÇON

R029 – 03-04/04+17/04

Information et inscription
Alexandre Sultana
03 81 41 98 48

Code stage : A29CW

PUBLIC

Agents appelés à intervenir devant un public.

OBJECTIFS

- Acquérir les techniques d'expression orale.
- Étudier les mécanismes fondamentaux de la communication.
- Développer une stratégie de prise de parole efficace et convaincante.
- Savoir prendre en compte l'auditoire et s'adapter en suscitant intérêt et attention.

CONTENU

- Principes de base de la communication.
- Comportement non verbal et prise de parole en public.
- Organisation des idées et structuration de l'exposé.
- Stress et gestion des émotions dans la prise de parole.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09A04

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ASSISTANT ET CONSEILLER DE PRÉVENTION

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE FORMATION LIÉES À LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Durée 1 jour

BELFORT
R006 – 30/09
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 90 15 61

Code stage : P54QH

PUBLIC

Responsables formation, chargés de sécurité, assistants et conseillers de prévention, membres des CTP/CHS, Responsables de service, Secrétaires de mairie ou d'intercommunalité

OBJECTIFS

- Connaître les réglementations, leurs évolutions concernant les obligations de formation sécurité au travail, les sites ressource juridiques
- Aider les responsables, les agents à se repérer face à leurs responsabilités
- Accompagner la politique de formation «Sécurité», élaborer des outils de suivi pour son service, la collectivité

CONTENU

- Le cadre réglementaire de la sécurité dans la FPT
- L'obligation générale de formation à la sécurité
- Formations spécifiques liées aux postes de travail : équipement de travail, conduite d'appareils de levage, engins de chantier, électricité, EPI, manutention, travaux en hauteur, produits dangereux, bruit, amiante...
- Formation des membres des CHS, des ACO

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES RISQUES, LE DOCUMENT UNIQUE

Durée 4 jours

BESANÇON
I012 – 05-07/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

Code stage : P54DE

PUBLIC

DGS, responsables sécurité, ACO, membres CTP/CHS
 Interrégion Grand Est

OBJECTIFS

- Apprécier les enjeux et réaliser une évaluation des risques (décret du 05/11/2001)
- Constituer le Document Unique

CONTENU

- Réglementation :
 - directive européenne
 - code du travail
 - décret du 05/11/2001
- Le document unique, le plan d'action
- L'évaluation des risques : méthodologie et outils
- Principaux facteurs de risque, quantification, classification
- L'évaluation des risques dans sa collectivité, son service :
 - mise en œuvre de l'outil d'évaluation des risques
 - analyse des difficultés
- Définition d'un plan d'action

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09P06
- Itinéraire 09P04

NOUVEAU

CONCEPTION DE TABLEAUX DE BORD POUR UNE GESTION INFORMATISÉE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Durée 3 jours

BESANÇON
R006 – 10-12/06
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

Code stage : P54NA

PUBLIC

Chargés de sécurité, responsable de services techniques, assistants et conseillers de prévention, ACFI, membres de CHS

OBJECTIFS

Etre en mesure de mettre en œuvre une pratique de gestion informatisée de la sécurité au sein de sa collectivité

CONTENU

- Evolution de la réglementation et dispositions qui s'imposent aux collectivités
- Mise en œuvre d'une politique de gestion de la sécurité au travail et sa nécessité
- Choix d'un outil informatique : l'application EXCEL
- Définition de l'objectif et sélection des données indispensables
- Appropriation d'une démarche et contextualisation
- Présentation d'une application et études de cas

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09P04

LE PLAN COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Durée 1 jour

NOIDANS-LÈS-VESOUL
R004 – 21/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 96 96 81

Code stage : P54QI

PUBLIC

Directeurs et encadrement des services, secrétaires de mairie, chargés de sécurité, assistants et conseillers en prévention

OBJECTIFS

- Apprécier les enjeux et le contexte des Plans Communaux ou Intercommunaux de Sauvegarde,
- Faire le point sur les pratiques développées par les collectivités et acquérir une méthodologie pour élaborer le Plan communal de sauvegarde (décret du 2005-1156 du 13 septembre 2005) et procéder à sa révision

CONTENU

- Enjeux du Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde
- Rôles et responsabilités de l'autorité territoriale,
- Le décret du 13.09.2005
- Identifier et analyser les risques connus, les vulnérabilités sur le territoire, les moyens d'intervention
- Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, l'organisation des secours
- Communication et information préventive avec la population, exercices de mise en œuvre
- Les actualisations réglementaires

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ASSISTANT ET CONSEILLER DE PRÉVENTION

ERP : LES NORMES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Durée **2 jours**

LURE
R021 – 13-14/10
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P1315

PUBLIC

Agents chargés de sécurité, Assistants et conseillers de prévention, ACFI, Secrétaires de mairie, responsables des services bâtiments, d'équipements accueillant du public (administratifs, sociaux, sportifs, culturels, enseignement...)

OBJECTIFS

Connaître la réglementation relative à la sécurité dans les ERP et à l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite

CONTENU

- Réglementations
- Différentes catégories d'équipements, de manifestations,
- Responsabilités,
- Procédures et les opérations de secours en cas de sinistre et d'incendie,
- Vérifications et maintenance nécessaires des aménagements de sécurité réglementaires,
- Suivi des registres de sécurité,
- Différents interlocuteurs partenaires de la collectivité en matière de sécurité, la commission départementale de sécurité
- Organisation des manifestations.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09S03
- Itinéraire 09P01

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Durée **3 jours**

BESANÇON
R003 – 26-28/03
Information et inscription
Jean-Louis Bernardot
03 81 41 98 41

Code stage : SX403

PUBLIC

IRP et professionnels de santé, directeurs des ressources humaines, responsables de service, cadres en charge des ressources humaines.

OBJECTIFS

- Définir une méthode d'analyse des événements et de pathologies liées aux RPS et aux risques socio-organisationnels.
- Appliquer cette méthode à un cas concret de sa collectivité.
- Proposer des mesures d'adaptation cohérentes avec la politique de la collectivité.

CONTENU

- L'application des différentes méthodes d'analyse aux différents cas.
- L'élaboration de mesures d'amélioration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Etude de cas générique et étude de cas de sa collectivité et mise en œuvre.
- Travaux en sous-groupe avec restitution.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire I1D01
- Itinéraire 09P04

L'ACCESSIBILITÉ, LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Durée **2 jours**

BELFORT
R013 – 16-17/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P140K

PUBLIC

Agents, cadres techniciens et ingénieurs des services Bâtiments et Espaces publics

OBJECTIFS

- Situer le cadre de la réglementation en matière d'accessibilité des voiries, espaces publics et ERP, aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- Situer son rôle et ses responsabilités,
- Identifier, mettre en œuvre les exigences constructives et organisationnelles et mener un diagnostic de mise en conformité

CONTENU

- L'accessibilité des ERP, des installations ouvertes au public, des voiries et des espaces publics et aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Les obligations réglementaires applicables en matière d'accessibilité des ERP, des voiries et des espaces publics et des installations ouvertes au public aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- La mise en œuvre des exigences techniques

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09P01

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des agents et garantir des conditions de travail préservant la personne,

Comprendre les causes des Risques Psychosociaux dans les collectivités, c'est interroger l'organisation du travail, les modes de management et l'activité de travail et identifier les facteurs de stress :

- Les exigences du travail,
- Les exigences émotionnelles,
- Le manque d'autonomie et de marge de manœuvre,
- Le manque de soutien social et de reconnaissance au travail,
- Les conflits de valeur,
- L'insécurité de l'emploi et du travail.
- Prévenir les Risques Psychosociaux, passe par la mobilisation d'acteurs aux approches et compétences diverses et complémentaires chargés :
- D'analyser les conditions de travail,
- De proposer des actions d'amélioration individuelles et collectives.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'autorité territoriale,
- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale).

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en place de leur politique de prévention des Risques Psychosociaux, le CNFPT propose une offre de formations :

- Appréhender les RPS dans sa collectivité : Repères clefs et outils de veille et de pré-diagnostic,
- Manager en favorisant le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux,
- Mettre en place ou participer à un dispositif de prévention des risques psycho-sociaux,
- Intégrer les RPS au document unique,
- Analyser à posteriori un événement en lien avec les RPS et les risques socio-organisationnels,

Le CNFPT organise toutes les formations et accompagnements / conseil à la demande des collectivités sur site.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

ABSENCE D'UN RISQUE PSYCHOSOCIAL

L'INTÉGRATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU DOCUMENT UNIQUE

Durée 2 jours

Niveau Approfondissement

BESANÇON
R003 – 06-07/11
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

Code stage : SX402

PUBLIC

Personnels RH, professionnels SST (sauveteurs secouristes du travail) et IRP (instances représentatives du personnel).

OBJECTIFS

- Repérer les RPS de la collectivité et définir les modalités de leur intégration dans le DU (document unique).
- Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.
- Assurer le suivi du DU.

CONTENU

- Le rappel du cadre réglementaire du DU.
- Les méthodes et outils d'évaluation des RPS.
- La méthode d'intégration des RPS dans le DU : document devant servir de base au bilan annuel et au programme annuel de prévention des risques professionnels.
- La mise à jour annuelle ou lors de changements importants et/ou d'apparition de risques Nouveaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique.
- Etude de cas générique et étude de cas de sa collectivité et mise en œuvre.
- Travaux en sous groupe avec restitution.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire I2P01

LE RÔLE DU MANAGER POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Durée 2 jours

Niveau Approfondissement

BESANÇON
R002 – 13-14/01
Information et inscription
Jean-Marie Bassinet
03 81 41 98 41

Code stage : SX40C

PUBLIC

Agents en situation d'encadrement.

OBJECTIFS

- Définir les composantes du bien-être au travail et les différents facteurs de risques psychosociaux.
- Analyser sa pratique managériale au regard de ces problématiques.
- Diagnostiquer les différents niveaux de responsabilités selon les types de risques.
- Décrypter les situations de souffrance au travail.
- Identifier les interlocuteurs adaptés et les acteurs de prévention.
- Identifier les pistes d'action.

CONTENU

- Le bien être, harcèlement, risques psychosociaux, stress : de quoi parle-t-on ?
- Les attitudes managériales favorisant le bien-être au travail.
- L'analyse des cas concrets des participants.
- La définition des pistes d'action en identifiant les acteurs à mobiliser.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Retour d'expérience • Etude de cas • Création d'outils d'analyse.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09B03
- Itinéraire 09B04

NOUVEAU

LA MISE EN PLACE OU PARTICIPATION À UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Durée 3 jours

Niveau Approfondissement

NANCY
I001 – 09-10/10+06/11
Information et inscription
Dina BURIGANA
03 83 18 46 51

Code stage : SX399

PUBLIC

Dirigeants, personnels RH, professionnels SST et IRP.

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux (humains, économiques, juridiques, organisationnels) des RPS.
- Identifier les indicateurs pertinents et les outils de diagnostic et d'accompagnement.
- Identifier les différents modes d'action de prévention et d'accompagnement.
- Repérer et mobiliser les ressources disponibles dans sa collectivité pour la réussite de la démarche.
- Identifier les différentes étapes d'une démarche de prévention.

CONTENU

- Le rappel des enjeux.
- Les indicateurs pertinents.
- Les outils de pré-diagnostic : document unique, fiches de poste.
- Le rôle des différents acteurs (ACFI, ACOMO, médecins de prévention, préventeurs, cadres RH, membres des CHSCT, managers).
- Le panorama des mesures de prévention et d'accompagnement possibles.
- Les différentes étapes d'une démarche de prévention (état des lieux, pré-diagnostic, diagnostic approfondi, définition d'un plan d'action).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique.
- Etudes de cas, étude des situations apportées par les participants et mise en œuvre.
- Travaux en sous-groupes avec restitution.

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Durée 3 jours

Niveau Expertise

BESANÇON
R003 – 26-28/03
Information et inscription
Jean-Louis Bernardot
03 81 41 98 41

Code stage : SX403

PUBLIC

IRP et professionnels de santé, directeurs des ressources humaines, responsables de service, cadres en charge des ressources humaines.

OBJECTIFS

- Définir une méthode d'analyse des événements et de pathologies liées aux RPS et aux risques socio-organisationnels.
- Appliquer cette méthode à un cas concret de sa collectivité.
- Proposer des mesures d'adaptation cohérentes avec la politique de la collectivité.

CONTENU

- L'application des différentes méthodes d'analyse aux différents cas.
- L'élaboration de mesures d'amélioration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Etude de cas générique et étude de cas de sa collectivité et mise en œuvre.
- Travaux en sous-groupe avec restitution.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire I1D01
- Itinéraire 09P04

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL
PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Durée	2 jours
Niveau	Expertise

ANGERS
N003 – 19-20/05
Information et inscription
Jean-Paul Guitton
02 41 22 41 60

ANGERS
N004 – 13-14/10
Information et inscription
Jean-Paul Guitton
02 41 22 41 60

Code stage : **SX406**

PUBLIC

Directeurs des ressources humaines et cadres en charge des ressources humaines, instances représentatives du personnel et professionnels de santé et de sécurité au travail.

OBJECTIFS

- Définir la notion de harcèlement sur le plan juridique.
- Identifier les indicateurs et les signaux d'alerte pour détecter les situations à risques.
- Mobiliser les acteurs pertinents en fonction des situations rencontrées.
- Mettre en œuvre un processus de sensibilisation et de prévention.

CONTENU

- La définition du harcèlement.
- Les différentes formes de harcèlement.
- Les indicateurs et signaux d'alerte.
- Les situations à risques.
- Les différents niveaux de prévention.
- Les acteurs à mobiliser.
- Les outils et les instances à mettre en place dans une démarche de prévention.
- Les pistes d'action en collectivité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Analyse de l'expérience des participants : situations présumées de harcèlement, démarches de prévention ou de sensibilisation.
- Formalisation d'un plan d'action par participant.

Ce stage appartient à l'itinéraire I1D01

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION ET NORMES DE SÉCURITÉ DANS LES ERP ACCESSIBILITÉ ET LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DÉPENDANTES SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES (SSIAP)

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour :

- Assurer la sécurité du public présent dans les Établissements Recevant du Public (ERP) de la collectivité : Mairie, salle des fêtes, salle polyvalente, établissements scolaires, de restauration, culturels et de spectacles, sociaux, sportifs ainsi que manifestations de plein air ...
- Garantir la continuité de l'accès des ERP, de la voirie et des espaces publics aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, les exigences du règlement de sécurité contre

l'incendie relatif aux ERP pris en application du code de la construction et de l'habitation doivent être mise en œuvre lors :

- De la construction ou de la modification des ERP,
- De l'organisation de manifestations ou de spectacles,

Concernant l'accessibilité des ERP, de la voirie et des espaces publics, les exigences réglementaires doivent :

- Être prises en compte lors de travaux de construction et de réaménagement,
- Faire l'objet des travaux de mise en conformité.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Articles L. 123-1 à L. 123-4 et R. 123-1 à R. 123-53 du code de la construction et de l'habitation,
- Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP,
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et R. 111-19 à R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation, relatifs à l'accessibilité des ERP aux personnes en situation de handicap.
- Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Arrêtés complémentaires concernant les exigences techniques à mettre en œuvre (Application des articles et R. 111-19 à R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation),
- Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret no 2006-1658 du 21 décembre 2006.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités face à leurs obligations, le CNFPT propose les formations :

- Appliquer les normes de sécurité dans les établissements recevant du public,
- Appliquer les normes de sécurité dans les établissements recevant du public lors de travaux de transformation de bâtiments
- Appliquer les normes de sécurité lors de l'organisation de spectacles et de manifestations,
- Appliquer les normes de sécurité dans les établissements sportifs recevant du public,

- Mettre en œuvre les conditions de l'accessibilité et de la continuité des déplacements pour les personnes en situation de handicap et dépendantes,
- Formations initiales et mises à niveau d'agents SSIAP 1, 2 ou 3,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ERP : LES NORMES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Durée **2 jours**

LURE
R021 – 13-14/10
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P1315

PUBLIC

Agents chargés de sécurité, Assistants et conseillers de prévention, ACFI, Secrétaires de mairie, responsables des services bâtiments, d'équipements accueillant du public (administratifs, sociaux, sportifs, culturels, enseignement...)

OBJECTIFS

Connaître la réglementation relative à la sécurité dans les ERP et à l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite

CONTENU

- Réglementations
- Différentes catégories d'équipements, de manifestations,
- Responsabilités,
- Procédures et les opérations de secours en cas de sinistre et d'incendie,
- Vérifications et maintenance nécessaires des aménagements de sécurité réglementaires,
- Suivi des registres de sécurité,
- Différents interlocuteurs partenaires de la collectivité en matière de sécurité, la commission départementale de sécurité
- Organisation des manifestations.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09S03
- Itinéraire 09P01

ERP : LA SÉCURITÉ LORS DE L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Durée **2 jours**

BELFORT
R005 – 19-20/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P14DH

PUBLIC

Responsables de l'organisation et des structures d'accueil de spectacles, animations, manifestations

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation de l'organisation des spectacles vivants et manifestations, notamment en plein air
- Appliquer les règles concernant la protection des personnes et équipements, en salle et à l'extérieur, gérer les assurances.

CONTENU

- Réglementation de l'organisation de spectacles vivants, d'animation, manifestations, l'ordonnance de 1945, l'achat de spectacles,
- Sécurité passive, sécurité active : code de l'urbanisme, classement ERP, CCDSA, sécurité incendie et autres services de sécurité, spectacles en salle ou extérieurs,
- Le service d'ordre, les grands rassemblements,
- Responsabilités, pouvoirs du maire, assurances,
- Niveau sonore,
- Rave-party.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09N01
- Itinéraire 09P01

NOUVEAU

LA SÉCURITÉ DANS L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET DE MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR

Durée **2 jours**

LINGOLSHEIM
I001 – 14-15/04
Information et inscription
Jean Louis Darciaux
03 87 39 97 40

Code stage : P1022

PUBLIC

Responsables de l'organisation et des structures d'accueil de spectacles, animations, manifestations.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation de l'organisation des spectacles vivants et manifestations, notamment en plein air.
- Appliquer les règles concernant la protection des personnes et équipements, en salle et à l'extérieur, gérer les assurances.

CONTENU

- Réglementation de l'organisation de spectacles vivants, d'animation, manifestations, l'ordonnance de 1945, l'achat de spectacles,
- Sécurité passive, sécurité active : code de l'urbanisme, classement ERP, CCDSA, sécurité incendie et autres services de sécurité, spectacles en salle ou extérieurs,
- Le service d'ordre, les grands rassemblements,
- Responsabilités, pouvoirs du maire, assurances,
- Niveau sonore,
- Rave-party.

Durée **3 jours**

Niveau **Fondamentaux**

TROYES
I001 – 07-09/04
Information et inscription
Eric Legrand
03 25 83 10 60

Code stage : SXEP5

PUBLIC

Directeurs et cadres en charge d'un établissement patrimonial.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation (loi du 11 février 2005) en terme de handicap pour établir un diagnostic.
- Repérer les besoins spécifiques liés aux différents types de handicap.
- S'approprier une méthodologie et des outils pour favoriser l'accessibilité aux équipements patrimoniaux ou aux sites culturels.
- Connaître les enjeux des nouvelles approches notamment en terme de visite.

CONTENU

- Présentation de la réglementation : cadres et enjeux dans sa mise en œuvre.
- Définition du contexte et de la problématique des différents types de handicap et l'évolution de leur représentation.
- Analyse de l'accessibilité des lieux et des collections.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, illustrés par des cas pratiques et des visites d'établissements.

Ce stage appartient à l'itinéraire I1N07

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

SÉCURITÉ INCENDIE, SÛRETÉ ET PROTECTION DES PERSONNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Durée **3 jours**
 Niveau **Fondamentaux**

PUBLIC

Directeurs du patrimoine, des bâtiments, de l'architecture.

NANCY
 I003 – 17-19/06
 Information et inscription
 Sylvie LEROND

Code stage : **SX6QL**

OBJECTIFS

- S'approprier le cadre réglementaire en matière d'hygiène et de protection de la santé dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Mesurer l'impact sanitaire des matériaux, produits et procédés utilisés pour la maintenance et l'entretien des bâtiments.
- Diagnostiquer les sources de pollution, nuisances ou risques pour la santé et identifier les pistes d'amélioration.
- Mettre en place des méthodes de concertation adaptées avec les utilisateurs pour renforcer la qualité d'usage.

CONTENU

- Etablissement Recevant du Public : gestion, rôles, responsabilités des acteurs.
- Mesures réglementaires de qualité de l'air intérieur, hygiène et santé.
- Matériaux de construction et sécurité incendie : conditions d'utilisation, mise en œuvre des matériaux, entretien des bâtiments et équipements.
- Aspects réglementaires liés aux diagnostics, sélection des organismes.
- Solutions appropriées aux problèmes.
- Organiser la concertation entre les différents acteurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et techniques, mise en situation, échanges de pratiques, témoignages et débats
 Témoignage d'un élu, d'un membre d'une commission sécurité.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire I1Q04, Itinéraire I1Q06, Itinéraire I2Q03

NOUVEAU

LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE N, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES RESTAURATIONS SCOLAIRES

Durée **3 jours**
 Niveau **Expertise**

PUBLIC

Responsables techniques ou administratifs participant à la construction, l'entretien ou la gestion d'établissements recevant du public de type N.

NANCY
 N001 – 03-05/12
 Information et inscription
 Bernard Pourreyron
 03 83 19 22 13

Code stage : **SXYQG**

OBJECTIFS

- Intégrer la sécurité, l'accessibilité et la sûreté dans les projets de construction et dans la gestion des établissements recevant du public de type N.
- Connaître les règles élémentaires en matière de sécurité incendie, d'accessibilité et de sûreté et gérer leur mise en œuvre.

CONTENU

- Sécurité :
 - acteurs, responsabilités,
 - règles fondamentales : prévention, protection, intervention et contrôle,
 - réglementation,
 - dispositions générales : l'accès des moyens de secours, la propagation des sinistres, lutte contre l'incendie, l'évacuation des personnes.
- Accessibilité :
 - les différents types de handicap,
 - principes : éthique, réglementation et techniques.
- Sûreté :
 - cadre légal, notions élémentaires de droit pénal,
 - responsabilités administratives et pénales,
 - comportements et postures professionnelles.
- Qualité d'usage et concertation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique, témoignage et étude de cas.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire I2Q03, Itinéraire I1Q04

NOUVEAU

LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE R, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉVEIL, D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION, CENTRES DE VACANCES, CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Durée **3 jours**
 Niveau **Expertise**

PUBLIC

Responsables techniques ou administratifs participant à la construction, l'entretien ou la gestion d'établissements recevant du public de type R.

NANCY
 N001 – 22-24/10
 Information et inscription
 Bernard Pourreyron
 03 83 19 22 13

Code stage : **SXYQQ**

OBJECTIFS

- Intégrer la sécurité, l'accessibilité et la sûreté dans les projets de construction et dans la gestion des établissements recevant du public de type R.
- Connaître les règles élémentaires en matière de sécurité incendie, d'accessibilité et de sûreté et gérer leur mise en œuvre.

CONTENU

- Sécurité :
 - acteurs, responsabilités,
 - règles fondamentales : prévention, protection, intervention et contrôle,
 - réglementation,
 - dispositions générales : l'accès des moyens de secours, la propagation des sinistres, lutte contre l'incendie, l'évacuation des personnes.
- Accessibilité :
 - les différents types de handicap,
 - principes : éthique, réglementation et techniques.
- Sûreté :
 - cadre légal, notions élémentaires de droit pénal,
 - responsabilités administratives et pénales,
 - comportements et postures professionnelles.
- Qualité d'usage et concertation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique, témoignage, étude de cas.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire I2Q03, Itinéraire I1Q04

LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÛRETÉ DES ERP DE TYPE S, UNE EXIGENCE EXPERTE DANS LES BIBLIOTHÈQUES, CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE CONSULTATION D'ARCHIVES

Durée **3 jours**
 Niveau **Expertise**

PUBLIC

Responsables techniques ou administratifs participant à la construction, l'entretien ou la gestion d'établissements recevant du public de type S.

NANCY
 N003 – 19-21/11
 Information et inscription
 Bernard Pourreyron
 03 83 19 22 13

Code stage : **SXYQV**

OBJECTIFS

- Être un interlocuteur efficace face aux divers partenaires.
- Intégrer la sécurité, l'hygiène, l'accessibilité dans les projets de construction et dans la gestion au quotidien des établissements recevant du public de type S.
- Connaître les règles élémentaires en matière de sécurité incendie, d'hygiène et d'accessibilité et gérer leur mise en œuvre.

CONTENU

- Sécurité incendie, ERP S :
 - acteurs, responsabilités,
 - règles fondamentales : prévention, protection, intervention et contrôle,
 - réglementation,
 - dispositions générales : l'accès des moyens de secours, la propagation des sinistres, lutte contre l'incendie, l'évacuation des personnes.
- Accessibilité ERP S :
 - les différents types de handicap,
 - principes : éthique, réglementation et t

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique, témoignage et étude de cas.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire I2Q03, Itinéraire 09P06

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'ACCESSIBILITÉ, LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Durée **2 jours**

BELFORT
R013 – 16-17/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P140K

PUBLIC

Agents, cadres techniciens et ingénieurs des services Bâtiments et Espaces publics

OBJECTIFS

- Situer le cadre de la réglementation en matière d'accessibilité des voiries, espaces publics et ERP, aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- Situer son rôle et ses responsabilités,
- Identifier, mettre en œuvre les exigences constructives et organisationnelles et mener un diagnostic de mise en conformité

CONTENU

- L'accessibilité des ERP, des installations ouvertes au public, des voiries et des espaces publics et aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Les obligations réglementaires applicables en matière d'accessibilité des ERP, des voiries et des espaces publics et des installations ouvertes au public aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- La mise en œuvre des exigences techniques

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09P04
- Itinéraire 09P01

CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DANS LES ERP MAINTENANCE ET ESSAIS

Durée **2 jours**

BESANÇON
R008 – 26-27/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

Code stage : P14FD

PUBLIC

Agents en charge du contrôle et de la maintenance des équipements d'alarme incendie et secours des ERP

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation concernant les équipements d'alarme sonore et visuelle des ERP,
- Savoir effectuer les contrôles et dépannages nécessaires.

CONTENU

- Réglementation ERP concernant les équipements obligatoires, l'installation de signalisation et d'alarmes d'incendie et de secours,
- Opération de contrôles, essais périodiques,
- Registre de sécurité,
- Maintenance, dépannages simples, remplacement des appareils.

FORMATION INITIALE SSIAP1

Durée **10 jours**

DIJON
I009 – 15-19/09+22-26/09
Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P101

PUBLIC

Agents appelés à exercer la fonction d'agent de sécurité incendie.

OBJECTIFS

Acquisition des compétences permettant l'accès aux fonctions d'agent de sécurité incendie.

CONTENU

- Le feu et ses conséquences.
- Sécurité incendie : principes de réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Connaissance des installations techniques et entretien de base du matériel.
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie.
- Concrétisation des acquis.
- Evaluation : examen devant un jury : épreuve théorique (QCM de 20 questions) et épreuve pratique (ronde avec anomalies et sinistre).

FORMATION DE RECYCLAGE TRIENNAL SSIAP1

Durée **1,5 jour**

DIJON
I006 – 22-23/05
Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P102

PUBLIC

Agents de sécurité incendie 1er degré depuis moins de 3 ans ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

OBJECTIFS

Obtenir la mise à jour obligatoire, tous les 3 ans, pour les personnels en exercice des qualifications SSIAP1, ERP1 et IGH1.

CONTENU

- Réglementation sécurité incendie.
- Incendie en ERP et IGH.
- Evolution réglementaire.
- Exercices pratiques.
- Le feu et ses conséquences.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

FORMATION DE REMISE À NIVEAU SSIAP1

Durée **3 jours**

DIJON
I006 – 08-10/09
Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P402

PUBLIC

Agent titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

OBJECTIFS

Obtenir la qualification SSIAP1 ou recouvrir la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie 1er degré.

CONTENU

- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Mise en situation d'intervention.
- Mise en œuvre réelle des moyens d'extinction.
- Evaluation.

INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE ET ÉVACUATION

MANIPULATION DES EXTINCTEURS ÉVACUATION

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP)

FORMATION DE FORMATEUR INCENDIE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des agents et du public,

Chaque agent reçoit une formation lors de sa prise de fonction sur :

- Les règles de circulation sur les lieux de travail, les issues et dégagements de secours,
- Les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre.

Des consignes à mettre en œuvre en cas d'incendie doivent être établies et des exercices réalisés semestriellement :

- Evacuation des locaux,
- Manipulation des moyens d'intervention,

Pour les établissements Recevant du Public (ERP), contrôlés par la commission de sécurité, l'autorité territoriale doit également :

- Etablir des consignes et plans d'urgence en cas d'incendie,
- Réaliser périodiquement des formations du personnel complétées par des exercices,
- Disposer d'agents SSIAP selon la taille de l'ERP ou de la manifestation,

Des formations de formateurs peuvent également être organisées afin que les collectivités puissent réaliser les formations de base de leurs agents.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obli-

gation générale d'information et de formation des agents,

- Articles R. 4227-37 à 41 du code du travail détaillant les éléments concernant les consignes de sécurité incendie.
- Article MS 51 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP précisant les exercices d'instruction du personnel concernant les moyens de secours,
- MS 67 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP précisant les modalités d'information du personnel sur le signal d'alarme et la réalisation des exercices périodiques d'évacuation.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités en matière de sécurité incendie, le CNFPT propose les formations :

- Sensibilisation Sécurité et Santé au Travail des agents lors de leur prise de fonction,
- Sécurité incendie : Manipuler les extincteurs et s'évacuer,
- Sécurité incendie : Diriger l'évacuation et organiser les exercices,

- Sécurité incendie : Formation de formateur Prévention incendie et évacuation,
- Formations initiales et mises à niveau d'agents SSIAP 1, 2 ou 3,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE

SÉCURITÉ INCENDIE : PREMIÈRE INTERVENTION, MANIPULATION DES EXTINCTEURS, ÉVACUATION DES LOCAUX

Durée **0,5 jours****PUBLIC**

Tous les agents des différents services des collectivités

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT

R205 – Dates déterminées
à partir de 6 inscriptions
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : P14EM

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement sur un début d'incendie, dans l'attente de l'arrivée des secours
- Utiliser les moyens de première intervention les plus adaptés, pour combattre un début de sinistre
- Appliquer les consignes de sécurité, d'évacuation des locaux.

CONTENU

- Réglementation
- Obligations et responsabilités
- Les différentes formes de combustion, les classes de feux, les modes de propagation
- Risques incendie, mesures de prévention
- Consignes de sécurité, alarme-alerte, évacuation
- Premiers secours concernant les personnes et les biens
- Les différents extincteurs et leur fonctionnement
- Manipulations d'extincteurs portatifs, sur feu réel
- Visite d'un site recevant du PUBLIC

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09M03
- Itinéraire 09O12
- Itinéraire 09O11

SÉCURITÉ INCENDIE : FORMATION DE FORMATEUR DES PERSONNELS DE PREMIÈRE INTERVENTION

Durée **3 jours****PUBLIC**

Agents mandatés pour animer des formations
«Sécurité incendie: Première intervention :
Manipulation des extincteurs, évacuation des
locaux» et les recyclages semestriels

BESANÇON
I004 – 23-25/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

Code stage : P14QQ

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux de la sensibilisation au risque incendie, des exercices de manipulation des extincteurs et d'évacuation
- Animer une séance de sensibilisation et révision

CONTENU

- Rappels : Incendie, alerte, évacuation, moyens d'intervention
- L'organisation d'une formation
- Notions de pédagogie et communication avec un groupe en formation
- L'organisation d'un exercice de manipulation des extincteurs et d'évacuation

SÉCURITÉ INCENDIE : ORGANISATION ET GESTION DE L'ÉVACUATION (FORMATION DES PERSONNELS DÉSIGNÉS)

Durée **1 jour****PUBLIC**

Agents de différents services des collectivités sup
2000 hab appelés à mettre en œuvre la procédure et
les consignes d'évacuation

BESANÇON
R050 – 11/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : P14EN

OBJECTIFS

- Connaître les procédures et consignes d'évacuation en cas d'incendie
- Diriger l'évacuation du personnel et du PUBLIC
- Mettre en action le matériel d'extinction et de secours

CONTENU

- Obligations en sécurité incendie et accessibilité dans les ERP
- Mesures constructives réglementaires
- Plan d'évacuation préalable : les exercices périodiques
- Commission Départementale de Sécurité : les registres
- Décision d'évacuation : les différentes circonstances
- Éléments influant sur la rapidité, la fiabilité de l'évacuation
- Facteurs défavorables à l'évacuation
- Organisation générale d'évacuation de locaux
- Etude d'un équipement

SÉCURITÉ INCENDIE, SÛRETÉ ET PROTECTION DES PERSONNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS REÇEVANT DU PUBLIC

Durée **3 jours**Niveau **Fondamentaux****PUBLIC**

Directeurs du patrimoine, des bâtiments, de l'architecture.

NANCY
I003 – 17-19/06
Information et inscription
Sylvie LEROND

Code stage : SX6QL

OBJECTIFS

- S'approprier le cadre réglementaire en matière d'hygiène et de protection de la santé dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Mesurer l'impact sanitaire des matériaux, produits et procédés utilisés pour la maintenance et l'entretien des bâtiments.
- Diagnostiquer les sources de pollution, nuisances ou risques pour la santé et identifier les pistes d'amélioration.
- Mettre en place des méthodes de concertation adaptées avec les utilisateurs pour renforcer la qualité d'usage.

CONTENU

- Etablissement Recevant du Public : gestion, rôles, responsabilités des acteurs.
- Mesures réglementaires de qualité de l'air intérieur, hygiène et santé.
- Matériaux de construction et sécurité incendie : conditions d'utilisation, mise en œuvre des matériaux, entretien des bâtiments et équipements.
- Aspects réglementaires liés aux diagnostics, sélection des organismes.
- Solutions appropriées aux problèmes.
- Organiser la concertation entre les différents acteurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et techniques, mise en situation, échanges de pratiques, témoignages et débats
Témoignage d'un élu, d'un membre d'une commission sécurité.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire I1Q04
- Itinéraire I1Q06
- Itinéraire I2Q03

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE

FORMATION INITIALE SSIAP1

Durée **10 jours**

DIJON
I009 – 15-19/09+22-26/09
 Information et inscription
 Guénaelle Mignot
 03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P101

PUBLIC

Agents appelés à exercer la fonction d'agent de sécurité incendie.

OBJECTIFS

Acquisition des compétences permettant l'accès aux fonctions d'agent de sécurité incendie.

CONTENU

- Le feu et ses conséquences.
- Sécurité incendie : principes de réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Connaissance des installations techniques et entretien de base du matériel.
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie.
- Concrétisation des acquis.
- Evaluation : examen devant un jury : épreuve théorique (QCM de 20 questions) et épreuve pratique (ronde avec anomalies et sinistre).

FORMATION DE RECYCLAGE TRIENNAL SSIAP1

Durée **1,5 jour**

DIJON
I006 – 22-23/05
 Information et inscription
 Guénaelle Mignot
 03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P102

PUBLIC

Agents de sécurité incendie 1er degré depuis moins de 3 ans ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

OBJECTIFS

Obtenir la mise à jour obligatoire, tous les 3 ans, pour les personnels en exercice des qualifications SSIAP1, ERP1 et IGH1.

CONTENU

- Réglementation sécurité incendie.
- Incendie en ERP et IGH.
- Evolution réglementaire.
- Exercices pratiques.
- Le feu et ses conséquences.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

FORMATION DE REMISE À NIVEAU SSIAP1

Durée **3 jours**

DIJON
I006 – 08-10/09
 Information et inscription
 Guénaelle Mignot
 03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : 7P402

PUBLIC

Agent titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

OBJECTIFS

Obtenir la qualification SSIAP1 ou recouvrir la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie 1er degré.

CONTENU

- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Mise en situation d'intervention.
- Mise en œuvre réelle des moyens d'extinction.
- Evaluation.

PERMIS DE FEU LORS DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

Durée **1 jour**

LONS-LE-SAUNIER
R006 – 02/06
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

Code stage : P54NW

PUBLIC

Personnel d'encadrement et agents techniques réalisant des travaux par points chauds lors de l'entretien des bâtiments et de chantiers, ACO.

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à la réalisation de travaux par points chauds
- Définir et mettre en œuvre les mesures de prévention
- Organiser les travaux et rédiger des permis de feu

CONTENU

- Le risque d'incendie et d'explosion, les mesures de prévention correspondantes
- Les mesures de prévention
- L'organisation de travaux par points chauds et la rédaction des permis de feu :
 - analyse des risques potentiels et la mise en place de mesures de prévention,
 - mise en place de moyens d'alerte et d'intervention,
 - rédaction du permis de feu,
 - surveillance pendant les travaux,
 - remise en état en fin de travaux,
 - surveillance à l'issue de travaux (rondes)

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

RISQUES MAJEURS ET GESTION DE CRISE PLAN COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Différents phénomènes naturels ou technologiques extrêmes peuvent nous toucher :

- Phénomènes climatiques extrêmes,
- Problèmes sanitaires (Canicule, grippe aviaire, ...),
- Perturbations de la vie collective (Interruption durable de l'alimentation en eau potable, électricité, ...),
- Accidents de toutes natures (Incendie, explosion, catastrophe, ...),

Dans ces différentes situations de risques majeurs, le maire doit être en mesure :

- D'assurer efficacement la sécurité et la protection de la santé de la population,

- De faire en sorte de diminuer les dégâts et de protéger l'environnement,

Pour faire face à ces enjeux, le maire doit établir :

- Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoyant une organisation de gestion de crise avec les moyens communaux en lien avec la préfecture (Plan ORSEC),
- Un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) visant à informer la population des risques et des consignes de sécurité à mettre en œuvre,
- Des PCS intercommunaux peuvent également être élaborés, mais ils restent sous la responsabilité de chaque maire.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile précisant l'obligation de créer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que les principes généraux et le contenu du plan communal de sauvegarde, lorsque le périmètre des communes est compris dans le champ d'un PPRN ou d'un PPRI,

- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,
- Code de l'environnement - Livre I - Titre II - Chapitre V - Section 2 (Articles L. 125-2 et R. 125-9 à 22) précisant le droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs et l'obligation de créer un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM).

FORMATIONS

Pour accompagner les maires face à leurs obligations, le CNFPT propose les formations :

- Savoir mieux identifier les risques majeurs sur un territoire,
- Organiser une cellule de crise,

- Elaborer le plan communal ou intercommunal de sauvegarde,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

LE PLAN COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Durée **1 jour**

NOIDANS-LÈS-VESOUL
R004 - 21/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P54QI

PUBLIC

Directeurs et encadrement des services, secrétaires de mairie, chargés de sécurité, assistants et conseillers en prévention

OBJECTIFS

- Apprécier les enjeux et le contexte des Plans Communaux ou Intercommunaux de Sauvegarde,
- Faire le point sur les pratiques développées par les collectivités et acquérir une méthodologie pour élaborer le Plan communal de sauvegarde(décret du 2005-1156 du 13 septembre 2005)et procéder à sa révision

CONTENU

- Enjeux du Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde
- Rôles et responsabilités de l'autorité territoriale,
- Le décret du 13.09.2005
- Identifier et analyser les risques connus, les vulnérabilités sur le territoire, les moyens d'intervention
- Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde,l'organisation des secours
- Communication et information préventive avec la population, exercices de mise en œuvre
- Les actualisations réglementaires

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANTIERS

CHANTIERS FIXES OU MOBILE OUVERTS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET EN BORDURE
INTERVENTIONS DANS LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, LES ESPACES CONFINÉS
TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS, PERMIS DE FEU
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents,

La réalisation de travaux sur la voie publique, de travaux de fouille, de travaux en espace confiné (réseaux d'assainissement, réservoirs, ...) et de travaux par points chauds présen-

tent des risques particuliers demandant la mise en œuvre, par l'autorité territoriale, de mesures adaptées en termes :

- De matériel et d'équipement d'intervention,
- De préparation et d'organisation des travaux,
- De formation des intervenants.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents
- Arrêté du 24 novembre 1967 modifié et le livre 1 - 8ème partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière précisant les modalités à mettre en œuvre lors des chantiers temporaires fixes ou mobiles sur et en bordure de la voie publique,
- Article R. 4534-22 à 39 du code du travail définissant les exigences à mettre en œuvre pour les travaux de terrassement à ciel ouvert,
- Décret n°91-1147 14 octobre 1991 et l'arrêté du 16 novembre 1994 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (DR et DICT) remplacés à compter du 1^{er} juillet 2012 par les articles R. 554-20 à R. 554-34 et de l'article R. 554-38 du code de l'environnement,
- Article R. 4222-23 et 26 précisant les exigences à respecter pour les interventions espaces confinés et précisant les modalités de mise à disposition des équipements de protection individuelle,
- Exigences des assureurs sur la prévention des incendies liés aux travaux par points chauds.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des principes de prévention des risques liés à la réalisation des chantiers, le CNFPT propose les formations suivantes :

- Mettre en œuvre la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique et en bordure, la signalisation et le balisage des chantiers temporaires fixes ou mobiles,
- Mettre en œuvre la sécurité des chantiers lors de travaux de fouilles sur la voie publique,

- Les risques et les mesures de prévention lors des interventions dans les réseaux d'eau et d'assainissement ou les espaces confinés,
- Prévention des incendies lors des travaux par points chauds : le permis de feu,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- À partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- À la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANTIERS

SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DES CHANTIERS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Durée **2 jours**

FOUGEROLLES
D023 – 19-20/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

NOROY-LE-BOURG
D024 – 04-05/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

NOIDANS-LÈS-VESOUL
D025 – 22-23/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P54PM

PUBLIC

Agents techniques et ouvriers intervenant sur les chantiers sur la VP

OBJECTIFS

- Identifier et analyser les risques liés à un chantier temporaire fixe ou mobile situé en bordure ou sur la VP
- Définir et mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires
- Faire évoluer et adapter ces mesures en fonction de l'évolution des travaux

CONTENU

- Les enjeux de la sécurité concernant la signalisation des différents types de chantiers mis en œuvre par les différentes équipes
- Planifier et préparer chaque chantier
- Mise en pratique : Analyse des risques et mesures de prévention.
- La mise en place des chantiers de différentes natures et de la signalisation temporaire sur la voie publique

NOUVEAU

SÉCURITÉ DES CHANTIERS LORS DES TRAVAUX DE FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Durée **2 jours**

BELFORT
R002 – 02-03/10
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P54SU

OBJECTIFS :

- Identifier et analyser les risques liés à un chantier temporaire fixe ou mobile situé en bordure ou sur la VP
- Définir et m

PUBLIC

Agents des services techniques, adjoints techniques, responsables de chantiers, en charge de travaux de fouilles sur la voie publique

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés aux interventions sur les réseaux, lors de la réalisation de fouilles, aux interférences avec l'environnement, la circulation

CONTENU

- Sécurité sur les chantiers ouverts sur la voie publique :
 - Réglementation, responsabilités
 - Signalisation, balisage
- Organisation d'un chantier et choix des mesures de prévention pour un chantier de fouilles
- Risques et mesures de prévention lors de la réalisation travaux sur des réseaux enterrés :
 - Les démarches administratives (DICT, récépissé, ...),
 - L'organisation du chantier et la mise en place de protections
 - L'aménagement de la zone d'intervention
 - la réalisation de grutages, les manutentions manuelles
 - visite de chantiers, exercices pratiques

SÉCURITÉ DES CHANTIERS EN MILIEU CONFINÉ

Durée **1 jour**

LONS-LE-SAUNIER
R004 – 17/11
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

Code stage : P54KZ

PUBLIC

Agents techniques et ouvriers intervenant sur les chantiers en milieu confiné

OBJECTIFS

- Identifier et analyser les risques liés aux interventions en milieu confiné dans les réseaux et les ouvrages d'eau et d'assainissement : risques propres aux travaux (accès, atmosphère de travail, ...)
- Définir et mettre en œuvre le matériel spécifique et les mesures de prévention nécessaires.

CONTENU

- Définition des espaces confinés,
- Les risques liés aux travaux en espace confinés (accès, anoxie, présence de polluants, explosion, leptospirose)
- La procédure d'intervention et les mesures de prévention :
 - La mise en sécurité du réseau,
 - L'aération du réseau,
 - Les mesures de l'atmosphère de travail et le permis de pénétrer,
 - La surveillance des travaux,
 - Les équipements de protection des agents,
 - Les consignes d'urgence

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O12

PERMIS DE FEU LORS DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

Durée **1 jour**

LONS-LE-SAUNIER
R006 – 02/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

Code stage : P54NW

PUBLIC

Personnel d'encadrement et agents techniques réalisant des travaux par points chauds lors de l'entretien des bâtiments et de chantiers, A.C.M.O.

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à la réalisation de travaux par points chauds
- Définir et mettre en œuvre les mesures de prévention
- Organiser les travaux et rédiger des permis de feu

CONTENU

- Le risque d'incendie et d'explosion, les mesures de prévention correspondantes
- Les mesures de prévention
- L'organisation de travaux par points chauds et la rédaction des permis de feu :
 - analyse des risques potentiels et la mise en place de mesures de prévention,
 - mise en place de moyens d'alerte et d'intervention,
 - rédaction du permis de feu,
 - surveillance pendant les travaux,
 - remise en état en fin de travaux,
 - surveillance à l'issue de travaux (rondes)

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANTIERS

NOUVEAU

AMIANTE : FORMATION DES ENCADRANTS DE CHANTIER

Durée **5 jours**

METZ
I001 - 17-21/03
 Information et inscription
 Jean Louis Darciaux
 03 87 39 97 40

Code stage : P5076

PUBLIC

Responsable de services «bâtiments» et/ou techniques, agent chargé de la coordination des travaux.

OBJECTIFS

- Répondre aux exigences de l'arrêté du 22/12/2009.
- Définir l'organisation et les modalités de mise en œuvre des spécifications et moyens techniques afin de minimiser les risques liés à l'amiante.
- Respecter les dispositions liées à l'amiante lors de la direction ou la coordination de chantier.

CONTENU

- Amiante : propriétés, risque sanitaire et utilisation,
- Contexte réglementaire, évaluation des risques et mesures de prévention,
- Modes opératoires et notices de poste,
- Suivi des agents, gestion des déchets,
- Examen de fin de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations avec utilisation d'équipements de protection individuelle et matériel spécifique adapté.

NOUVEAU

LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES - LE PLAN DE PRÉVENTION

Durée **2 jours**

BELFORT
R001 - 31/03-01/04
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 90 15 61

Code stage : P54T0

PUBLIC

Responsable du suivi de travaux, assistants et conseillers de prévention

OBJECTIFS

- Situer le contexte général de l'accueil des prestataires extérieurs lors de la réalisation de prestations ou travaux,
- Intégrer les aspects Sécurité-Santé au Travail à l'organisation des prestations ou travaux,
- Etablir le plan de prévention, suivre l'application des mesures définies, définir les améliorations nécessaires et apporter les mises à jour éventuelles
- Mettre en œuvre les démarches de prévention complémentaires (Permis de feu, ...).

CONTENU

- Les interventions des entreprises extérieures, cadre réglementaire
- La coordination de la sécurité: Champ d'application, notions d'opération,
- La coordination de travaux: Rôles et responsabilités, l'inspection, le plan de prévention, la CSPS
- Les modalités d'accueil des entreprises extérieures: démarche et documents: intégration de la SST, l'inspection, commune, rédaction du plan de prévention, suivi, réception des travaux
- Modalités complémentaires: permis de feu, travaux en hauteur, espaces confinés, fouilles, chantiers ...

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX EN HAUTEUR

TRAVAUX EN HAUTEUR UTILISATION DU HARNAIS ÉCHAFAUDAGES ÉCHAFAUDAGES DE SPECTACLE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Les travaux en hauteur correspondent :

- Aux travaux réalisés en élévation par rapport au sol,
- Aux travaux exposant au vide, et présentent des risques importants d'accident graves.

Dans le cadre de la prévention de ces risques, l'autorité territoriale doit organiser les travaux et activités des agents sur la base des principes suivants :

1. Eviter les travaux en hauteur ou limiter leur durée et leur fréquence,
2. Mettre en place des protections collectives (garde-corps, filets, ...) ou utiliser des équipements de travail assurant une protection collective (nacelles, échafaudages, ...),

3. Utiliser des protections individuelles (harnais),

Des compétences obligatoires spécifiques sont exigées pour :

- La conception, le montage et l'utilisation des échafaudages,
- La conduite de nacelles élévatrices de personne (PEMP),
- L'utilisation de harnais,
- La réalisation de travaux dans les arbres au moyen de cordes
- Un contrôle périodique réglementaire des équipements est également imposé.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Article Art. R. 4323-58 à 90 du code du travail définissant les principes, obligations et interdictions à observer lors de la réalisation de travaux en hauteur,
- Article R. 4323-69 définissant les compétences des intervenants pouvant monter, démonter ou modifier des échafaudages,
- Articles R. 4323-55 à 57 du code du travail rendant obligatoire la formation et la délivrance d'une autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges,
- Articles R. 4323-104 à 106 du code du travail précisant les obligations de formation du personnel devant utiliser des équipements de protection individuelle (Harnais),
- Arrêté du 02.12.1998 relatif à la formation à la conduite des

équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes,

- Arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes.
- Articles R. 4534-15 à 19 du code du travail définissant les vérifications des matériels, engins, installations et dispositifs de protection de toute nature utilisés sur un chantier,
- Article R. 4323-83 du code du travail précisant les conditions d'utilisation des échelles,
- Arrêté du 15 juillet 1963 relatif aux vérifications périodiques des échelles en bois (6 mois),
- Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages,
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques (Harnais).

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des principes de prévention des risques liés à la réalisation des travaux en hauteur, le CNFPT propose les formations :

- Travailler en hauteur en sécurité, utiliser le harnais (Bâtiments, espaces verts)
- Monter et utiliser un échafaudage,
- Monter en sécurité les échafaudages de spectacles : podiums, gradins, ...,

- Gérer et contrôler le matériel et les équipements de protection individuelle permettant les travaux en hauteur,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation ou d'aptitude.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions sont prises en charge financièrement au titre de la cotisation mutualisée (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX EN HAUTEUR

MONTEUR ET UTILISATEUR D'ÉCHAFAUDAGE

Durée **2 jours**

LONS-LE-SAUNIER
R037 – 10-11/06
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

Code stage : P54EK

PUBLIC

Agents techniques, ouvriers polyvalents ayant l'expérience de la mise en œuvre des échafaudages : montage, réception, utilisation

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés aux travaux de bâtiments en hauteur réalisés à l'aide d'échafaudage
- Comprendre le plan de montage, de transformation d'un échafaudage
- Vérifier les éléments avant montage
- Organiser le montage, le démontage, d'un échafaudage en sécurité : plan, conformité
- Obtenir l'attestation de compétences «échafaudages»

CONTENU

- Réglementation sécurité «échafaudages», travaux en hauteur
- Prévention des risques
- Montage, démontage ou modification d'un échafaudage, utilisation en sécurité
- Pratique : étude d'échafaudages en place, vérifications, réception d'échafaudages, montage
- Evaluation des connaissances et aptitudes pratiques

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

MONTAGE ET UTILISATION DES ÉCHAFAUDAGES DE SPECTACLES : PODIUMS, GRADINS

Durée **2 jours**

LONS-LE-SAUNIER
R010 – 15-16/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

Code stage : P54HA

PUBLIC

Agents en charge d'installation technique des manifestations, de la préparation, du transport, du montage et démontage des différents échafaudages de scène, podiums, ponts de scènes, échafaudages pour les enceintes et les éclairages, podiums, gradins

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre la réglementation, les mesures de prévention liées aux travaux en hauteur, de la réception de l'échafaudage de spectacle à son utilisation
- Organiser et réaliser en sécurité montage, démontage ou transformation des gradins, podiums, ponts de scène

CONTENU

- Réglementation et prévention des risques liés aux travaux en hauteur
- Montage, démontage, modification d'un échafaudage de spectacle : différents types de matériel, réception et préparation du montage, autorisations spécifiques, vérification des éléments constitutifs, implantation
- Vérifications avant mise en service, contrôles et commission de sécurité

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES, UTILISATION DU HARNAIS : TRAVAUX DE BÂTIMENT

Durée **2 jours**

LONS-LE-SAUNIER
R017 – 18-19/09
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

Code stage : P54GZ

PUBLIC

Agents en charge des travaux d'entretien en hauteur et maintenance des bâtiments nécessitant l'utilisation des lignes de vie, de harnais

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés aux travaux en hauteur, lors d'entretien de bâtiment nécessitant le port du harnais
- Connaître les obligations réglementaires pour l'utilisation des EPI et protections collectives
- Mettre en œuvre les équipements et les mesures de prévention nécessaires et adaptés

CONTENU

- Législation
- Travaux en hauteur et facteur de chute
- Choix d'un système de protection
- Les équipements (baudriers, casques, longes, mousquetons, absorbeurs d'énergie et anti-chutes)
- Les ancrages et les lignes de vie
- Les différents points de contrôle des équipements
- Les amarrages provisoires
- Mise en place d'une ligne de vie
- Situation de travail en suspension dans le vide
- Premiers secours, évacuation d'urgence d'un blessé

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

UTILISATION DES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES ET DU HARNAIS : TRAVAUX ESPACES VERTS

Durée **1 jour**

NOIDANS-LÈS-VESOUL
R007 – 09-10/10
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 96 96 81

Code stage : P54SX

PUBLIC

Agent des services techniques en charge de travaux en hauteur

OBJECTIFS

- Connaître les différents systèmes de protection contre les chutes (protection collective et individuelle).

CONTENU

- Connaissance théorique du matériel (composition, application, entretien, stockage)
- Utilisation pratique avec tests et mises en situation
- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Textes réglementaires européens et nationaux
- Droits et devoirs des employeurs et des employés
- Protection collective
- Protection individuelle
- Présentation des EPI adaptés au travail en hauteur, harnais, antichute, ancrages
- Réglage du harnais et test de suspension
- Parcours d'analyse des risques en hauteur
- Déplacements sur lignes de vie (techniques et règles de sécurité)
- Utilisation des systèmes antichute sur supports d'assurage
- Entretien du matériel et conditions de stockage

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX EN HAUTEUR

AUTORISATION DE CONDUITE : NACELLE 1B, À POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE

Durée **2 jours**

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R063 – Dates déterminées à partir de 4 agents inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CI

PUBLIC

Agents appelés à utiliser une nacelle, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite et manœuvres des plates-formes élévatrices mobiles
- Connaître les manœuvres de secours et de dépannage
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- La sécurité : prévention, responsabilités, risques spécifiques aux élévateurs
- La réglementation
- Classification des élévateurs
- Règles de conduite et sécurité, stabilité des appareils, danger des lignes électriques, dépannage et sauvetage
- L'appareil, ses organes
- Les manœuvres : prise de poste, à partir de la nacelle, du poste de sauvetage, de dépannage
- Exercices de conduite, vérifications, maintenance

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : NACELLE 1B, POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE

Durée **1 jour**

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R053 – Dates déterminées à partir de 4 agents inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54FL

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de nacelle type 1B, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de nacelle type 1B
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Notions physiques et mécaniques : unités de levage, couple et moment de renversement
- Vérifications
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite, mise en position travail de la nacelle, manipulations, travail de précision

AUTORISATION DE CONDUITE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT DE VÉHICULE

Durée **2 jours**

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R037 – Choisir mars à juin ou septembre à décembre
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CH

PUBLIC

Agents appelés à utiliser une grue auxiliaire, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite de grue auxiliaire
- Connaître les manœuvres de secours et de dépannage
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- La sécurité : risques spécifiques, responsabilités
- La réglementation
- Les différents types de grues de chargement
- Règles de conduite et sécurité, stabilité des appareils, danger des lignes électriques, dépannage et sauvetage
- Les manœuvres : prise de poste, dépannage, remise en position roulage
- Exercices de conduite, élingages, dépose de charges, vérifications, maintenance, balisage

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

Durée **1 jour**

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R019 – Dates déterminées à partir de 4 agents inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54HG

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de grue auxiliaire de chargement, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de grue auxiliaire de chargement
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques (stabilité, lignes électriques...)
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite, élingages, dépose de charges, balisage, mise en position de roulage...

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX EN HAUTEUR

AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLEVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R034 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Agents appelés à conduire un chariot de manutention, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Conduire un chariot automoteur de manutention, utiliser son équipement en toute sécurité
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

Code stage : P54CJ

CONTENU

- Règles de conduite, circulation, stationnement
- Contrôles et entretien de premier niveau
- Chariots électriques : charge des batteries et mise à niveau de l'électrolyte
- Chariots thermiques : compléments de carburants, échange de bouteille GPL
- Circulation à vide et en charge
- Stockage de palettes, gerbage de conteneurs
- Chargement d'un camion
- Manipulation de charges avec et sans visibilité
- Utilisation des fourches, rallonges de fourche, TDL

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLEVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R038 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de chariot élévateur de moins de 6T, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation des chariots élévateurs
- Corriger les défauts de conduite

Code stage : P54FM

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R022 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Agents appelés à conduire un chariot élévateur télescopique
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Conduire un chariot élévateur télescopique en sécurité
- Assurer vérifications régulières et la maintenance de premier niveau

Code stage : P54FI

CONTENU

- Réglementation, responsabilités
- Analyse des risques et causes d'incidents
- Consignes de conduite
- Vérifications, essais
- Mise en route, contrôles, réglages au poste de conduite
- Les différents organes, les équipements réglementaires
- Circulation, signalisation, stationnement
- Conduite de chariot, utilisation des équipements
- Déplacement et transport
- Procédures en cas d'accident

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R009 – Dates à détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de chariot élévateur télescopique, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de chariot élévateur télescopique, manisquepe
- Corriger les défauts de conduite

Code stage : P54KE

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET DE TRANSPORT

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Lors de la venue d'une ou plusieurs entreprises extérieures, l'autorité territoriale a obligation d'assurer la coordination générale des mesures de prévention prises dans le but de prévenir les risques liés à l'interférence.

Lors de la venue d'une entreprise de transport pour réaliser une opération de chargement ou de déchargement, l'autorité territoriale doit également assurer la coordination générale des mesures de prévention.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur

(autorité territoriale),

- Articles R. 4511-1 à R4515-11 du code du travail précisant les modalités à mettre en œuvre lors du recours à des entreprises extérieures et lors de la venue d'entreprises de transport.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des principes de prévention des risques liés aux interventions des entreprises extérieures ou de transport, le CNFPT propose les formations:

- Organiser et suivre la sécurité des travaux des entreprises extérieures,

- Organiser et suivre la sécurité lors de la venue d'entreprises de transport,

Le CNFPT organise ces formations à la demande des collectivités.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

INTERVENTIONS RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

NOUVEAU

LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- LE PLAN DE PRÉVENTION

Durée **2 jours**

BELFORT
R001 – 31/03-01/04
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 90 15 61

Code stage : P54T0

PUBLIC

Responsable du suivi de travaux, assistants et conseillers de prévention

OBJECTIFS

- Situer le contexte général de l'accueil des prestataires extérieurs lors de la réalisation de prestations ou travaux,
- Intégrer les aspects Sécurité-Santé au Travail à l'organisation des prestations ou travaux,
- Etablir le plan de prévention, suivre l'application des mesures définies, définir les améliorations nécessaires et apporter les mises à jour éventuelles
- Mettre en œuvre les démarches de prévention complémentaires (Permis de feu, ...).

CONTENU

- Les interventions des entreprises extérieures, cadre réglementaire
- La coordination de la sécurité: Champ d'application, notions d'opération,
- La coordination de travaux: Rôles et responsabilités, l'inspection, le plan de prévention, la CSPS
- Les modalités d'accueil des entreprises extérieures: démarche et documents: intégration de la SST, l'inspection, commune, rédaction du plan de prévention, suivi, réception des travaux
- Modalités complémentaires: permis de feu, travaux en hauteur, espaces confinés, fouilles, chantiers ...

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

LES RISQUES LIÉS À LA COACTIVITÉ, L'INTERVENTION

DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Durée **3 jours**

NANCY
N005 – 29/09-01/10
 Information et inscription
 Olivier Kara
 01 55 27 44 86

Code stage : PCIEE

PUBLIC

Cadres techniques des collectivités, responsables travaux encadrant chantier, chargé de prévention.

OBJECTIFS

- Organiser la sécurité lors de la préparation et du suivi de travaux effectués par des entreprises extérieures et établir un plan de prévention.
- Maîtriser les mesures de sécurité liées à la coactivité.

CONTENU

- La réglementation,
- les acteurs, leur rôles, leur missions, leur responsabilité, leurs obligations (collectivité utilisatrice et chef entreprise...),
- L'analyse des risques (interférence) et les mesures de prévention,
- L'établissement et le suivi d'un plan de prévention.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P06

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DANGEREUX, D'HYGIÈNE, D'ENTRETIEN, PHYTOSANITAIRES...

PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENTRETIEN
PRODUITS PHYTOSANITAIRES
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ
HYGIÈNE EN RESTAURATION COLLECTIVE
ACHAT ET STOCKAGE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour :

- Assurer la sécurité et protéger la santé physique des agents,
- Garantir l'hygiène en restauration collective,
- Limiter l'impact des activités sur l'environnement,

La mise en œuvre de produits chimiques, d'hygiène, d'en-

tretien, phytosanitaires requière, de l'autorité territoriale, des mesures adaptées en termes :

- De matériel et d'équipements de protection,
- De stockage,
- D'étiquetage, de fiches techniques et de fiches de données de sécurité,
- De préparation et d'organisation des activités,
- De formation des agents.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Articles R. 4412-1 à 164 du code du travail détaillant les mesures de prévention à mettre en œuvre pour la prévention des risques chimiques,
- Arrêté ministériel du 29.09.1997 fixant les conditions d'hygiène en restauration collective,
- Code de l'environnement : Achat, stockage et élimination des produits dangereux.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des principes de prévention des risques liés aux produits dangereux, le CNFPT propose les formations :

- Manipuler en sécurité des produits chimiques et d'entretien dangereux,
- Utiliser en toute sécurité et appliquer de façon raisonnée les produits phytosanitaires,
- Entretenir les locaux en respectant l'environnement et la santé,

- Entretenir les locaux en sécurité, prévenir les risques chimiques, électriques, liés aux manutentions ou aux travaux en hauteur,
- Appliquer les règles d'hygiène et d'entretien des locaux en restauration collective,
- Choisir, acheter, stocker et éliminer les produits d'entretien.

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DANGEREUX

NOUVEAU

FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, CATÉGORIE - APPLICATEUR EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Durée 2 jours

BESANÇON R001 –
Information et inscription
Catherine Binetruy
03 81 41 98 32

PAYANT

Code stage : SXAA1

PUBLIC

Les agents des collectivités intervenant dans le choix technique des produits phytopharmaceutiques, dans l'organisation de leur utilisation et dans leur utilisation.

OBJECTIFS

- Obtenir le certificat d'applicateur territorial obligatoire à partir d'octobre 2014 pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par la voie de la formation conformément au contenu défini dans l'arrêté du 7 février 2012 du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- Intégrer les connaissances fondamentales des conditions d'usage et de leurs risques

CONTENU

- La réglementation et la responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers
- La prévention des risques pour la santé
- La prévention des risques pour l'environnement
- Les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique, étude de terrain.

NOUVEAU

FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, CATÉGORIE - APPLICATEUR OPÉRATIONNEL EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Durée 2 jours

BESANÇON R001 –
Information et inscription
Catherine Binetruy
03 81 41 98 32

PAYANT

Code stage : SXAB1

PUBLIC

Les agents des collectivités utilisateurs des produits phytopharmaceutiques suivant les consignes données

OBJECTIFS

- Obtenir le certificat d'applicateur opérationnel territorial obligatoire à partir d'octobre 2014 pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par la voie de la formation conformément au contenu défini dans l'arrêté du 7 février 2012 du Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.
- Intégrer les connaissances fondamentales des conditions d'usage et de leurs risques.

CONTENU

- La réglementation
- La prévention des risques pour la santé
- La prévention des risques pour l'environnement
- Les méthodes et les aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique, étude de terrain.

UTILISATION EN SÉCURITÉ DES PRODUITS D'ENTRETIEN, TECHNIQUES, CHIMIQUES, PHYTOSANITAIRES DANGEREUX

Durée 2 jours

PESMES D027 – 19/11
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

Code stage : P54CV

PUBLIC

Agents d'entretien, adjoints techniques, ouvriers polyvalents

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à la mise en œuvre des produits d'entretien, techniques, chimiques, phytosanitaires dangereux
- Connaître les risques propres à la préparation, l'utilisation et au stockage, pour l'environnement, le public
- Mettre en œuvre les mesures de prévention réglementaires
- Mettre en œuvre le matériel et les mesures de prévention réglementaires et nécessaires

CONTENU

- Les réglementations: enjeux, responsabilités
- Les produits : détartrants, décapants, solvants, désinfectants, détergents, lessiviels, dégraissants, engrais et désherbants
- L'étiquetage : pictogrammes, fiches techniques, sécurité, toxicologie
- Les risques chimiques
- Les produits et l'environnement
- Les protections individuelles et collectives : stockage et manipulation en sécurité
- Conduite à tenir en cas d'urgence

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O11

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION ET AU STOCKAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Durée 2 jours

VESOUL R011 – 09-10/06
Information et inscription
Martine Blahay
03 84 96 96 81

LONS-LE-SAUNIER R012 – 20-21/10
Information et inscription
Martine Blahay
03 84 47 10 42

Code stage : SX2Q3

PUBLIC

Agents d'entretien polyvalent (agents d'entretien, ouvriers nettoyeurs de locaux, nettoyeurs polyvalents, agents de ménage).

OBJECTIFS

Mettre en œuvre dans de bonnes conditions de sécurité, les mesures préventives nécessaires à la protection des agents et de l'environnement liées à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien.

CONTENU

- Les différentes familles de produits.
- Le choix du produit et son impact sur le revêtement à traiter.
- Les fiches produits pour mieux agir (Fiches techniques, FDS, symboles, pictogrammes...).
- Les équipements de protection individuelle, les règles liées à la manipulation des produits...
- Les caractéristiques écologiques d'un produit pour une utilisation protectrice de l'environnement : les écolabels, les produits issus de la chimie verte, la bonne utilisation des autres produits courants.
- Les conditions de stockage (associations à éviter...).
- L'organisation et les méthodes pour reconnaître les caractéristiques des produits stockés.
- La gestion du stock.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en pratique et expérimentations.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09Q17
- Itinéraire 09Q01
- Itinéraire 11Q07

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DANGEREUX

SENSIBILISATION À LA MÉTHODE RABC (MAÎTRISE DE LA BIO CONTAMINATION DES ARTICLES TEXTILES EN BLANCHISSERIE)

Durée 2 jours
Niveau Approfondissement

BESANÇON
R001 – 24-25/03
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 81 41 98 39

Code stage : SX207

PUBLIC

Lingères (travaillant en EHPAD, internat d'établissement d'enseignement...) et tout personnel ayant des activités de blanchisserie, d'hygiène et sécurité liées au linge.

OBJECTIFS

- Se sensibiliser aux enjeux de l'hygiène du linge et des risques de bio contamination dans les activités de blanchisserie.
- S'initier à la méthode de maîtrise des risques par la méthode RABC.

CONTENU

- Les enjeux du traitement du linge.
- Le rappel sur les risques microbiologiques et le circuit du linge.
- La sécurité et la prévention.
- Les produits, les équipements, le matériel.
- La définition et l'historique de la méthode RABC.
- Les différentes étapes de la méthode : sa mise en application et l'évaluation.
- La veille réglementaire.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 – Itinéraire 09Q17
 – Itinéraire I1Q07

NETTOYAGE DES SOLS SPORTIFS

Durée 2 jours
Niveau Fondamentaux

BESANÇON
R002 – 17-18/03
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 81 41 98 39

Code stage : SX204

PUBLIC

Agents d'entretien polyvalent (agents d'entretien, ouvriers nettoyeurs de locaux, nettoyeurs polyvalents, agents de ménage), gardiens d'équipement sportif.

OBJECTIFS

Maîtriser les techniques d'entretien adaptées aux sols sportifs en y intégrant des principes de protection pour l'agent et l'environnement

CONTENU

- Le classement des divers matériaux des sols sportifs et présentation de leurs caractéristiques.
- Le cas de certains revêtements spécifiques (tatamis, parquet flottant).
- Les types de produits et leurs consignes d'utilisation sur les sols sportifs.
- Les différentes techniques mécanisées d'entretien adaptées et les conditions d'utilisation du matériel de nettoyage spécifique.
- La définition d'un plan de nettoyage en fonction des différentes mesures d'entretien.
- Les règles de sécurité et de protection liées :
 - aux produits (précautions d'emploi, incompatibilités...),
 - aux matériels (risques mécaniques, électriques, liés à leur manipulation...),
 - aux personnes : trouver les bons gestes et les bonnes postures.
- L'incidence de l'utilisation des produits sur l'environnement et les solutions pour un meilleur usage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce stage vise à transmettre des savoir-faire et s'appuiera donc sur des mises en pratique et des expérimentations concrètes des techniques abordées.
 Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire 09Q17, Itinéraire 09Q01, – Itinéraire I1Q07

TECHNIQUES D'HYGIÈNE ET DE DÉSINFECTION DES LOCAUX SPÉCIFIQUES

Durée 1 jour
Niveau Fondamentaux

BESANÇON
R003 – 13/01
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 81 41 98 39

BESANÇON
R005 – 09/02/15
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 81 41 98 39

Code stage : SX201

PUBLIC

Agents d'entretien polyvalent (agents d'entretien, ouvriers nettoyeurs de locaux, nettoyeurs polyvalents, agents de ménage), gardiens d'équipement sportif, ATSEM.

OBJECTIFS

Effectuer le nettoyage des locaux spécifiques (sanitaires) dans le respect des conditions d'hygiène attendues et de sécurité

CONTENU

- Définition des termes et utilisation dans les pratiques d'entretien de ces locaux.
- Différence entre hygiène et désinfection : la place de celle-ci dans les opérations de nettoyage.
- Supports et objets d'un local sanitaire et choix d'un mode opératoire pertinent.
- Surfaces (évier, lavabo, cuvette, sols, sèche-main, robinet...), types de salissures et élimination.
- Ordonnancement des tâches (fiche méthode selon les éléments à nettoyer).
- Utilisation des produits : gestes qui facilitent leur efficacité.
- Précautions de manipulation des produits (repérage des effets nocifs, séparation des détergents...).
- Caractéristiques d'un produit, risques liés à l'utilisation et protection (dosage de produit, port d'un équipement adapté pour se protéger...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce stage vise en grande partie à transmettre des savoir-faire et s'appuiera donc sur des mises en pratique et des expérimentations concrètes des techniques abordées.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 – Itinéraire 09Q17, Itinéraire 09Q01, Itinéraire I1Q07

NETTOYAGE DES LOCAUX ET MATÉRIELS EN RESTAURATION COLLECTIVE

Durée 2 jours
Niveau Fondamentaux

BELFORT
R006 – 22-23/09
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 84 90 15 65

BESANÇON
R007 – 16-17/06
 Information et inscription
 Martine Blahay
 03 81 41 98 39

Code stage : SX205

PUBLIC

Agents d'entretien polyvalent (agents d'entretien, ouvriers nettoyeurs de locaux, nettoyeurs polyvalents, agents de ménage).
 Agents de restauration.

OBJECTIFS

Engager un nettoyage adapté aux spécificités des locaux et matériels en restauration collective, dans le respect de la réglementation ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité attendues.

CONTENU

- Définition du nettoyage, de la désinfection et de l'hygiène.
- Risque microbiologique et prévention du risque de contamination en restauration collective.
- Information sur l'HACCP et manière de garantir un environnement sain.
- Réglementation concernant les détergents autorisés pour le nettoyage et la désinfection.
- Familles de produits, dilutions et dosages en fonction des types de supports et de salissures.
- Entretien courant et désinfection des équipements, surfaces et sols en restauration collective.
- Procédures et autocontrôles.
- Toxicité des produits et impact sur les individus et l'environnement.
- Consignes de sécurité et protections individuelles pour préserver agents, lieux, denrées et utilisateurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exercices pratiques issus de situations concrètes rencontrées par les stagiaires.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
 Itinéraire 09Q17, Itinéraire 09M03, Itinéraire I1Q07

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DANGEREUX

LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES NOUVEAU

Durée **1 jour**

BESANCON
R001 – 02/09
Information et inscription
Catherine Binetruy
03 81 41 98 32

Code stage : Q36BH

PUBLIC

Agents techniques des services espaces verts, voirie, routes et agents polyvalents des communes et communautés de communes.

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de la présence de certaines plantes invasives ou potentiellement invasives.
- Anticiper les nuisances qu'elles engendrent.
- Gérer une contamination, et les mesures de lutte à mettre en œuvre.

CONTENU

- Qu'est-ce qu'une plante invasive.
- Les différentes espèces invasives.
- Nuisances et risques engendrés.
- Méthode de contrôle.
- Méthodes de lutte envisageables.
- Caractère réglementaire de l'espèce.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé et cas pratiques, Visite sur site.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q10

HYGIÈNE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE NOUVEAU

Durée **2 jours**

BELFORT
R001 – 02-03/04
Information et inscription
Fernando Da Silva
03 84 90 15 61

VADANS
D002 – 14-15/10
Information et inscription
Fernando Da Silva
03 84 47 10 42

Code stage : SX30A

PUBLIC

- Agents polyvalents de restauration, cuisiniers, magasiniers, chauffeurs-livreurs de repas.
- Tous agents exerçant des missions en lien avec le domaine de la restauration.

OBJECTIFS

- Identifier les risques en matière d'hygiène alimentaire en restauration collective.
- Intégrer les bonnes pratiques d'hygiène dans ses activités professionnelles.
- Situer son action dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire de l'unité de restauration.

CONTENU

- Aliments et risques pour le convive : introduction des notions de danger et de risque, dangers microbiologiques et leurs moyens de maîtrise, dangers physiques, chimiques, biologiques et allergéniques.
- Les bonnes pratiques d'hygiène : hygiène du personnel et des manipulations, chaîne du chaud et chaîne du froid, marche en avant dans le temps et dans l'espace, nettoyage et désinfection des locaux et matériels.
- Les fondamentaux des réglementations communautaire et nationale : la responsabilité des opérateurs, le paquet hygiène, le plan de maîtrise sanitaire : BPH, procédures élaborées selon les principes de l'HACCP, traçabilité et gestion des non-conformités.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges de pratiques et études de cas.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires : I2M00, 09M02, 09M02, 09M03, 09M02,

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE DE SON UNITÉ DE RESTAURATION NOUVEAU

Durée **3 jours**

BESANCON
R001 – 05-07/02
Information et inscription
Fernando Da Silva
03 81 41 98 32

Code stage : SX30B

PUBLIC

- Agents polyvalents de restauration, cuisiniers, magasiniers, chauffeurs-livreurs de repas.
- Tous agents exerçant des missions en lien avec le domaine de la restauration.

OBJECTIFS

- Identifier les conditions de fonctionnement de l'unité de restauration, préalables à la mise en place du système HACCP.
- Mettre en œuvre le système HACCP selon ses 7 principes.
- Etablir les procédures de traçabilité et de gestion des non-conformités.

CONTENU

- Définition du plan de maîtrise sanitaire.
- Identification des conditions de fonctionnement de l'entreprise.
- Le respect des bonnes pratiques d'hygiène.
- Rédaction du plan de maîtrise de la sécurité des aliments selon les 7 principes de l'HACCP : analyser les dangers, identifier les points critiques, établir les limites critiques pour chaque point critique, établir un système de surveillance pour chaque point critique, établir les actions correctives, établir les procédures de vérification, établir un système documentaire et conserver les enregistrements.
- Etablissement des procédures de traçabilité et de gestion des non-conformités.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges de pratiques et études de cas.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires : I2M00, 09M02, 09M01, 09M03

LES PRATIQUES ALTERNATIVES AUX TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES CHIMIQUES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Durée **3 jours**

MARSAC
D017 – 17/01
Information et inscription
Géraldine Gropetti
05.53.02.87.28

BESANCON
R005 – 19-21/02
Information et inscription
Catherine Binetruy
03 81 41 98 32

Code stage : SXYOF

PUBLIC

Agents des services d'espaces verts, agents polyvalents intervenant sur les milieux végétalisés, agents d'exploitation de la voirie et des dépendances vertes et bleues, agents de propreté.

OBJECTIFS

- Identifier les pratiques alternatives de désherbage respectant l'environnement et la santé des agents et usagers, fondées sur des techniques culturales ou des produits non issus de chimie de synthèse.
- Maîtriser les modalités de mise en œuvre dans la collectivité.
- Contribuer à la mise en place d'un plan de désherbage zérophyto.
- Adapter ces techniques à chaque espace selon le niveau de service attendu.

CONTENU

- Risques et impacts des produits phytopharmaceutiques (PPP).
- Réglementation actuelle et celle d'Ecophyto 2018• Pratiques zérophyto permettant de les dépasser.
- Bénéfice de l'enherbement spontané en respect de l'environnement de la santé des agents et usagers.
- Identification et repérage des aménagements urbains limitant la flore spontanée.
- Pratiques alternatives de désherbage.
- Mise en œuvre.
- Plan communal de désherbage.
- Modalités de mise en œuvre dans la collectivité.
- Bilan des pratiques de désherbage.
- Adaptation des techniques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, visite d'un espace public géré avec la démarche zérophyto, démonstration d'outils technologiques de désherbage alternatif.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires : 09Q08, 09Q10, I2O02, 09Q01, I2O03

AIRES DE JEUX LUDIQUES OU SPORTIVES

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer efficacement la sécurité :

- Des enfants sur les aires de jeux ludiques,
- Des utilisateurs et du public sur les aires de jeux sportives,

Face à ces enjeux et aux exigences réglementaires, l'autorité territoriale doit :

- Mettre à disposition des aires de jeux conformes à la réglementation,
- Réaliser ou faire réaliser les vérifications périodiques des équipements garantissant leur bon état.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux,
- Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,

- Articles R 322-19 à R 322-26 du Code du Sport fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités face à leurs obligations, le CNFPT propose la formation :

- Contrôler et entretenir les matériels et installation des aires de jeux,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AIRES DE JEUX LUDIQUES OU SPORTIVES

CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ACCÈS LIBRE

Durée **2 jours**

LONS-LE-SAUNIER
R013 – 16-17/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

BELFORT
R014 – 12-13/06
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : **P44GX****PUBLIC**

Responsables de la maintenance des équipements sportifs, responsables des services des sports, des services techniques et espaces verts

OBJECTIFS

- Connaître les textes réglementaires et les normes en vigueur relatifs à la sécurité des équipements et matériels sportifs
- Connaître les responsabilités et prévenir les risques lors des activités et manifestations
- Procéder aux vérifications de conformité
- Mettre en œuvre les procédures d'entretien, gérer les opérations de maintenance

CONTENU

- Réglementation, normes, actualisations (décret 96-495 du 4 juin 1996)
- Vérifications sur les équipements, les tests statiques
- Responsabilités et prévention des risques, planification des opérations de contrôle et de maintenance
- Entretien de maintenance : analyse préventive et corrective, registre de suivi
- Matériels sportifs et de gymnastique non soumis au décret
- Etude sur site

Ce stage appartient à l'itinéraire 09S03

NOUVEAU

LA SÉCURITÉ DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Durée **2 jours**

NANCY
I001 – 10-11/03
Information et inscription
Patricia TARDIEU
03 83 18 46 50

Code stage : **S3SMS****PUBLIC**

Directeurs et cadres en charge des sports.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation spécifique à la sécurité applicable aux matériels et notamment aux aires de jeux et aux équipements sportifs.
- Maîtriser la hiérarchie des normes des contraintes et les documents de référence.
- Connaître le régime des homologations fédérales et préfectorales.
- Analyser les risques.
- Organiser la prévention, la surveillance et la maintenance.
- Mettre en place des outils pour la gestion opérationnelle de la sécurité.
- Elaborer un règlement intérieur.

CONTENU

- Contexte réglementaire.
- Normes et contraintes techniques.
- Homologations fédérales et préfectorales.
- Moyens et méthodes pour la prévention des

LES CONTRÔLES ET LES VÉRIFICATIONS DES MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS EN COLLECTIVITÉ

Durée **2 jours**

BESANÇON
R001 – 02/04
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

Code stage : **P54TP****PUBLIC**

Personnels chargés des contrôles et vérifications périodiques des matériels et équipements, Assistants et Conseillers de prévention

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des contrôles et vérifications périodiques des matériels et des équipements de sa collectivité,
- Planifier, exploiter et suivre les vérifications et contrôles périodiques
- Organiser et réaliser les contrôles et vérifications périodiques pouvant être réalisés en interne

CONTENU

- Rôles et responsabilités
- Organisation des vérifications et contrôles: inventaire, classement des matériels et équipements, périodicité, planification
- Exploitation et plan d'action, suivi, registres
- En interne: cadre réglementaire, inventaire, notices, fiches de vérifications, modalités de réalisation

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

PRÉVENTION DES RISQUES SPÉCIFIQUES

CUISINE DÉCHETTERIE BÛCHERONNAGE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents,

La réalisation de certaines activités particulières (activités en cuisine, activités en déchetterie, activités de bucheronnage, ...) présentent des risques particuliers demandant la

mise en œuvre, par l'autorité territoriale, de mesures adaptées en termes :

- De matériel et d'équipement d'intervention,
- De préparation et d'organisation des activités,
- De formation des intervenants.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Arrêté du 26 mars 2012 concernant la formation des personnels des installations classées (déchetteries).

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des principes de prévention des risques liés aux activités en cuisine, en déchetterie et de bucheronnage, le CNFPT propose les formations :

- Prévention des risques d'accident en cuisine,
- Prévenir les risques d'accident en déchetterie,

- Analyse et prévention des risques en déchetterie,
- Sécurité lors des chantiers de bucheronnage,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation ou d'aptitude.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES SPÉCIFIQUES

PRÉVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT EN CUISINE

Durée **2 jours**

BESANÇON
R005 – 08-09/04
Information et inscription
Fernando Da Silva
03 81 41 98 39

Code stage : P54MV

PUBLIC

Responsables de services de restauration, responsable de cuisine, agents chargés de sécurité, ACO, membres du CHS.

OBJECTIFS

- Identifier et analyser les risques liés au travail en cuisine
- Connaître le cadre réglementaire de la sécurité au travail
- Analyser les risques, développer les mesures préventives intégrées à l'organisation du travail

CONTENU

- Enjeux de la sécurité en cuisine
- Législation, responsabilités
- Analyse de situations à risques
- Prévention, les mesures adaptées
- Visite d'une cuisine et repérage des points à risques et des éléments de sécurité

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
– Itinéraire 09M02
– Itinéraire 09M03

LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE BUCHERONNAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE EN SÉCURITÉ

Durée **2 jours**

BELFORT
R002 – 13-14/11
Information et inscription
Catherine Binetruy
03 84 90 15 65

Code stage : Q36AG

PUBLIC

Agents techniques des services route, des services espaces verts, agents polyvalents des petites collectivités.

OBJECTIFS

Intégrer les exigences de sécurité lors de la réalisation de chantiers de bucheronnage.

CONTENU

- Les risques professionnels sur les chantiers de bucheronnage,
- Les équipements de protection individuels,
- La signalisation des chantiers,
- Mise en œuvre sur chantier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :
– Itinéraire 09Q01
– Itinéraire 09Q09

PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

CONDUITE DE VÉHICULES DANS UN CADRE PROFESSIONNEL
CONDUITE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE
CONDUITE SUR ROUTE GLISSANTÉ
SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES
SÉCURITÉ À L'ENTRÉE ET LA SORTIE DES ÉCOLES

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour :

- Assurer la sécurité et protéger la santé des agents en situation de conduite,
- Assurer la sécurité des enfants et des parents aux abords des écoles et lors des transports scolaires,
- Limiter l'impact des activités sur l'environnement,

Dans ce cadre, l'autorité territoriale doit mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques adaptées en termes :

- De choix et d'équipement des véhicules,
- De suivi des véhicules,
- De formation des conducteurs,
- De formation des personnels encadrant des enfants,
- D'aménagement des abords des écoles.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code de la route,
- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000,
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités face à leurs obligations, le CNFPT propose les formations :

- Diagnostic et perfectionnement des comportements de conduite, actualisation des connaissances Code de la route,
- Conduite rationnelle et économique des véhicules PL, VUL et VL,

- Conduire sur route glissante,
- Accompagner la sécurité à l'entrée et la sortie des écoles,
- Accompagner les transports scolaires,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

NOUVEAU

GESTION DES VÉHICULES, DES DÉPLACEMENTS ET PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Durée 1 jour

BESANÇON
R001 – 22/05
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

Code stage : P54TQ

PUBLIC

Directrices et directeurs généraux, responsables des services encadrant des agents conduisant dans le cadre professionnel, assistants et conseillers de prévention, responsable de parc de véhicules

OBJECTIFS

- Situer le contexte de la prévention des risques encourus lors des déplacements en véhicule dans le cadre professionnel,
- Apprécier son rôle et ses responsabilités dans le cadre de la prévention des risques encourus lors des déplacements professionnels en véhicule
- Mettre en place une politique de prévention des accidents routiers survenant dans le cadre professionnel.

CONTENU

- Enjeux de la sécurité lors des trajets professionnels, réflexion sur les accidents et incidents de conduite
- Obligations réglementaires et formation
- Prévention des accidents de la route: suivi, organisation et rationalisation des déplacements, choix des véhicules, maintenance d'une flotte et équipements
- Communication lors des déplacements
- Prévention des accidents de la route, compétences, management des conducteurs

LA SÉCURITÉ À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DES ÉCOLES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Durée 1 jour

LONS-LE-SAUNIER
R015 – 01/10
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

BELFORT
R016 – 24/09
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

Code stage : P44HJ

PUBLIC

Agents des petites communes et communautés de communes

OBJECTIFS

- Faire appliquer les consignes aux enfants, le code de la route, le stationnement
- Faire traverser la chaussée en sécurité
- Etablir la communication avec les enfants, les parents, la population, les structures
- Identifier les personnes concernées par ce service, leurs rôles, leurs responsabilités
- Sécuriser la montée et la descente du véhicule
- Mieux cerner ses responsabilités, son rôle

CONTENU

- Gestion des différentes situations aux abords des écoles, protections individuelles et collectives : traversée de la chaussée, sécurité des enfants aux abords de l'école, prévention des risques aux points d'embarquement des bus
- Enjeux d'une communication efficace
- Apprendre à sécuriser l'enfant en groupe, limiter les comportements agressifs, se faire écouter
- Conduite à tenir en cas d'incident

Ce stage appartient à l'itinéraire 09L02

CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE VÉHICULES LÉGERS

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R011 – Dates déterminées
à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : Q54MS

PUBLIC

Tout agent chauffeur professionnel ou conducteur régulier des véhicules VL de son service

OBJECTIFS

Acquérir un style de conduite basé sur l'anticipation, adapté à l'évolution du trafic, permettant de connaître les facteurs propres à réduire la consommation et l'usure des organes des véhicules, dans le cadre d'une politique de maîtrise des coûts et de développement durable

CONTENU

- Notions de mécanique
- Règles de sécurité et prévention, de circulation
- Principes de la conduite économique
- Suivi et entretien du véhicule
- Exercice pratique de conduite économique (avant-après)
- Analyse des résultats, définition des progressions positives, actions correctives

CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R007 – Dates déterminées
à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : Q54MT

PUBLIC

Tout agent chauffeur professionnel ou conducteur régulier des véhicules VUL de son service

OBJECTIFS

Acquérir un style de conduite basé sur l'anticipation, adapté à l'évolution du trafic, permettant de connaître les facteurs propres à réduire la consommation et l'usure des organes des véhicules, dans le cadre d'une politique de maîtrise des coûts et de développement durable

CONTENU

- Notions de mécanique
- Règles de sécurité et prévention, de circulation
- Principes de la conduite économique
- Suivi et entretien du véhicule
- Exercice pratique de conduite économique (avant-après)
- Analyse des résultats, définition des progressions positives, actions correctives

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

CONDUITE RATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DES VÉHICULES POIDS LOURDS

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R030 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : Q54MU

PUBLIC

Tout agent chauffeur professionnel ou conducteur
régulier de véhicules Poids Lourds

OBJECTIFS

Acquérir un style de conduite basé sur l'anticipation,
adapté à l'évolution du trafic, permettant de
connaître les facteurs propres à réduire la
consommation et l'usure des organes des véhicules,
dans le cadre d'une politique de maîtrise des coûts
et de développement durable

CONTENU

- Notions de mécanique
- Règles de sécurité et prévention, de circulation
- Principes de la conduite économique
- Suivi et entretien du véhicule
- Exercice pratique de conduite économique (avant-
après)
- Analyse des résultats, définition des progressions
positives, actions correctives

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)

- **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) :**
FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE
FORMATION DE FORMATEUR SST
- **PRAP :**
FORMATION INITIALE ET CONTINUE ACTEUR PRAP - FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
FORMATION INITIALE ET CONTINUE ACTEUR PRAP - FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE
FORMATEURS PRAP
- **COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION**
- **CPS INTERVENANT À DOMICILE**

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des agents et du public,

- Chaque agent reçoit une formation lors de sa prise de fonction sur
 - Les bonnes pratiques au poste de travail,
 - Les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre,

Dans les services comportant des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement une formation de Sauveteur Secouriste du Travail,

Les agents dont l'activité comporte des manutentions manuelles et des risques liés à l'activité physique doivent recevoir une formation adéquate à la prévention (PRAP),

Des formations de formateurs SST et PRAP permettent aux collectivités de réaliser la formation de leurs agents et de développer leur politique de prévention,

Les agents intervenant à domicile pour des missions d'aide et de soins peuvent recevoir une formation spécifique de secourisme et de prévention des risques liés à l'activité physique reconnue par le Certificat de Prévention Secours (CPS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, actualisé par le décret 2542 du 16 juin 2000,
- Articles 6 et 7 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article L. 4121-1 du code du travail définissant l'obligation générale de sécurité et de santé au travail de l'employeur (autorité territoriale),
- Articles R. 4141-1 à 20 du code du travail précisant l'obligation générale d'information et de formation des agents,
- Article R.4541-8 (articles 7 à 10) du code du travail précisant l'obligation de formation des agents réalisant des manutentions manuelles,
- Article 13 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et article 4224-15 du code du travail précisant l'obligation de formation de SST,
- Circulaires CNAMTS (150/ 2003 et 53/2007) précisant les modalités de formation des SST,
- Document de référence de la CNAMTS et de l'INRS concernant les dispositifs de formation PRAP,
- Document de référence de la CNAMTS et de l'INRS concernant les dispositifs de formation CPS.

FORMATIONS

Pour accompagner les collectivités dans leur politique de prévention des risques, le CNFPT propose les formations :

- Sensibilisation Sécurité et Santé au Travail des agents lors de leur prise de fonction,
- «Formation initiale» et «Maintien et actualisation des compétences» SST,
- Formation des formateurs SST,
- Formation des formateurs de formateurs SST,
- «Formation initiale» et «Maintien et actualisation des compétences» des Acteurs PRAP - Filière administrative et technique,
- «Formation initiale» et «Maintien et actualisation des com-

- pétences» des Acteurs PRAP - Filière sanitaire et sociale,
- Formation initiale et continue des formateurs PRAP,
- Formation initiale et continue des formateurs de formateurs PRAP,
- Compétences de base en prévention (Prérequis pour suivre une formation de formateurs PRAP ou SST),
- Formation au Certificat de Prévention Secours (CPS) intervenant à domicile,

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations de formation.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Ces actions peuvent être soit **prises en charge financièrement** au titre de la cotisation mutualisée, soit organisées avec **participation financière** de la collectivité (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)

FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS-TEUSES SECOURISTES DU TRAVAIL

Durée **2 jours**

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
R009 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : SX600

PUBLIC

- Agents territoriaux souhaitant s'investir en tant que secouriste au sein de sa collectivité.
- Agents des services où sont identifiés des risques particuliers.

OBJECTIFS

- Intervenir rapidement en cas d'accident :
 - en évitant un sur-accident pour lui et les autres,
 - en maintenant en vie une victime sans aggraver son état jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés,
 - en moins de trois minutes,
 - sans matériel spécifique.

CONTENU

- Le dispositif de sauvetage secourisme du travail.
- La recherche des risques persistants pour protéger.
- De la protection à la prévention.
- De l'examen de la victime à l'alerte.
- De l'alerte à l'information.
- Les gestes de premiers secours.
- Les situations inhérentes aux risques spécifiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entre 4 et 10 personnes.
- En dessous de 4 participants, la formation n'est plus possible pour la réalisation de simulation d'accident.
- Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum...

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires : 09M02, 09M03, 09O10, 09O11, 09O12, 09S03

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR-TEUSE SECOURISTE DU TRAVAIL

Durée **1 jour**

Niveau **Fondamentaux**

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
C011 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : SX602

PUBLIC

Sauveteurs-teuses secouristes du travail des collectivités territoriales souhaitant maintenir leur certification.

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur-teuse secouriste du travail en prenant en compte les évolutions de la technique.

CONTENU

- La révision des gestes de secours.
- L'actualisation de la formation aux risques de la collectivité et aux modifications de programme.
- L'évaluation à partir d'une situation d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'articule autour de phases d'apports théoriques et de phases de simulations de situations d'accident au cours desquelles les stagiaires mettent en œuvre les acquis de la formation.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09M03
- Itinéraire 09M02
- Itinéraire 09O11

FORMATION COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION

Durée **2 jours**

BESANCON
I006 – 07-08/04
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 42

Code stage : P440J

PUBLIC

Agent souhaitant acquérir les connaissances de base en prévention santé et sécurité au travail, ACO, membres du CHS, chargé de sécurité Formation réglementaire pré-requis pour devenir formateur SST et/ou formateur PRAP
 Avoir son code personnel d'accès à la plate-forme INRS

OBJECTIFS

- Intégrer des connaissances de base dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- Mettre en évidence la pluricausalité des accidents du travail
- Formuler des mesures de prévention
- Formation à distance module INRS, en présentiel avec ordinateur

CONTENU

- Approche globale de la santé et sécurité au travail et principes de prévention :
 - Connaissance de la collectivité et de la fonction prévention
 - fondements juridiques et économiques de la prévention
 - santé et pathologie au travail
- Méthodes et outils de prévention :
 - méthode d'analyse des accidents et des incidents
 - évaluation des risques
- Approche de la démarche ergonomique

Ce stage appartient à l'itinéraire 09P04

NOUVEAU

FORMATION INITIALE DES FORMATEURS-TRICES EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Durée **10 jours**

Niveau **Approfondissement**

DIJON
I003 – 15-19/09, 06-10/10
 Information et inscription
 Guénaelle Mignot
 03 80 74 77 20

BESANCON
I003 – 14-18/04 + 12-16/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 42

NANCY
I001 – 02-06/06+16-20/06
 Information et inscription
 Dina BURIGANA
 03 83 18 46 51

PAYANT

Code stage : SX603

PUBLIC

Agents territoriaux amenés à exercer des missions de formateur en sauvetage secourisme du travail en interne pour leur collectivité, ayant suivi une formation en sauvetage secourisme du travail et le module d'autoformation « bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- La présentation de la formation de formateurs SST.
- La formation générale à la prévention.
- La connaissance de la collectivité, son organisation des secours et ses risques.
- L'appropriation des documents de références et des aides pédagogiques.
- La préparation d'une session de formation de SST.
- L'appropriation d'une stratégie pédagogique spécifique au Sauveteur Secouriste du Travail.
- La conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à l'enseignement des différentes actions du SST.
- La conduite de l'évaluation des SST.
- Le dispositif de validation des formateurs SST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entre 6 et 12 personnes maximum.
- Le stage s'articule autour de phases d'apports théoriques et des travaux en groupe et en atelier, des mises en situation et des cas concrets.

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE FORMATEURS-TRICES EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Durée 3 jours

Niveau Approfondissement

DIJON

I002 – 01-03/12

Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

BESANÇON

I001 – 23-25/06

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : SX605

PUBLIC

Agents territoriaux formateurs en sauvetage secourisme du travail.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail en maintenant et en actualisant ses compétences.

CONTENU

- Le retour d'expérience : cartographie dessinée.
- L'actualisation des connaissances.
- Les aspects pédagogiques.
- L'évaluation des formateurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entre 6 et 12 personnes maximum.
- Le stage s'articule autour de phases d'apports théoriques et des travaux en groupe et en atelier, des mises en situation et des cas concrets.

FORMATION INITIALE DES FORMATEURS-TRICES DES SAUVETEURS-TEUSES SECOURISTES DU TRAVAIL COMPLÉMENTAIRE À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX EMPLOIS/ ACTIVITÉS DE CLASSE 3

Durée 3 jours

Niveau Approfondissement

DIJON

I002 – 20-22/10

Information et inscription
Guénaelle Mignot
03 80 74 77 20

PAYANT

Code stage : SX604

PUBLIC

Agents territoriaux amenés à exercer des missions de formateur en sauvetage secourisme du travail en interne pour leur collectivité, ayant suivi une formation en sauvetage secourisme du travail, le module d'autoformation « bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS et titulaire de l'unité d'enseignement pédagogie appliquée aux activités de classe 3 (PAE3).

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail en complétant les connaissances issues de l'unité d'enseignement Pédagogie Appliquées aux emplois/ activités de classe 3

CONTENU

- La présentation de la formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.
- La formation générale à la prévention.
- La connaissance de la collectivité, son organisation des secours et ses risques.
- L'appropriation des documents de références et des aides pédagogiques.
- Les outils pédagogiques spécifiques.
- La démarche pédagogique spécifique pour l'enseignement du sauvetage secourisme du travail.
- Les situations d'accidents simulés liées aux risques inhérents.
- La conduite de l'évaluation des sauveteurs secouristes du travail.
- Les aspects règlementaires et administratifs.
- Le dispositif de validation des formateurs en sauvetage secourisme du travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entre 6 et 12 personnes maximum.
- Le stage s'articule autour de phases d'apports théoriques et des travaux en groupe et en atelier, des mises en situation et des cas concrets.

NOUVEAU

FORMATION C.P.S. CERTIFICAT PRÉVENTION SECOURS, INTERVENANT À DOMICILE

Durée 3 jours

Niveau Approfondissement

BESANÇON

R003 – 21-23/05

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

PAYANT

Code stage : P44SG

PUBLIC

Intervenants aidants et soignants à domicile, infirmiers, auxiliaires de vie

OBJECTIFS

- Réduire les risques professionnels, améliorer les différentes situations de travail en intervention à domicile, la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident

CONTENU

La prévention et les risques de la profession
L'observation et l'analyse de situation de travail à domicile
Les techniques de manutention, la Prévention des risques liés à l'activité physique (P.R.A.P. 2S)
Le secourisme en intervention à domicile, secourir (SST)
Etude de cas, démonstrations, mise en situation, apports théoriques et pratiques

Durée 1 jour

Niveau Approfondissement

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

I004 – 15/09

Information et inscription
Vanessa Blin
03 25 83 10 60

Code stage : SX612

PUBLIC

- Encadrements, chefs de service du candidat à la formation de formateurs PRAP ou toutes personnes désignées pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de la démarche PRAP dans la collectivité.
- Candidats à la formation de formateurs PRAP (présence recommandée).

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Appréhender le rôle du formateur PRAP et les conditions de réussite de son action.

CONTENU

- Enjeux, finalité de la démarche PRAP.
- Rôle du formateur PRAP.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche PRAP.
- Dispositifs d'habilitation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La journée est rythmée par des exposés théoriques enrichis par les interrogations des participants.
- Le nombre de participants : entre 1 et 25.

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)

FORMATION D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Durée 2 jours
Niveau Fondamentaux

PUBLIC

Agents exposés à des risques professionnels liés à l'activité physique.

OBJECTIFS

Participer au projet de PRAP.

CONTENU

- Place de l'activité physique au travail.
- Nature et importance des accidents et maladies professionnelles.
- Enjeux de la prévention.
- Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé.
- Repérage des situations pouvant nuire à la santé.
- Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail.
- Aides techniques à la manutention.
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne des phases d'apports théoriques sous forme d'exposés avec des phases d'études de cas en sous-groupe.
- Le nombre de participants : entre 6 et 12.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09M03
- Itinéraire 09O12
- Itinéraire 09O11
- Itinéraire 09L06

Code stage : SX608

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
D012 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
D013 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 96 96 81

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
D014 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
D015 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Durée 1 jour
Niveau Fondamentaux

PUBLIC

Acteur (trice) en prévention des risques liés à l'activité physique souhaitant actualiser ses compétences.

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
R002 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 42

OBJECTIFS

-Actualiser ses compétences d'acteur en prévention des risques liés aux activités physiques

CONTENU

- Bilan des actions menées à l'issue de la formation initiale ou de la précédente formation de maintien des acquis.
- Réévaluation des situations de travail.
- Elaboration d'actions correctives et/ou complémentaires.
- Principes de bases de sécurité physique et d'économie d'efforts.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne des phases d'apports théoriques sous forme d'exposés avec des phases d'études de cas en sous-groupe.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires :

- Itinéraire 09M02
- Itinéraire 09M03

Code stage : SX609

FORMATION D'ACTEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Durée 3 jours
Niveau Fondamentaux

PUBLIC

Agents des services de soins, de maintien à domicile, d'EPHAD exposés à des risques professionnels liés à l'activité physique.

OBJECTIFS

Participer au projet de prévention des risques liés à l'activité physique de sa collectivité.

CONTENU

- Place de l'activité physique au travail.
- Nature et importance des accidents et maladies professionnelles.
- Enjeux de la prévention.
- Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé.
- Repérage des situations pouvant nuire à la santé.
- Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail.
- Aides techniques à la manutention.
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts relatifs à la manutention des personnes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne des phases d'apports théoriques sous forme d'exposés avec des phases d'études de cas en sous-groupe et des exercices de mise en pratique.
- Le nombre de participants : entre...

Code stage : SX615

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
R001 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 91 98 42

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
R002 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 90 15 61

SESSIONS ORGANISÉES LOCALEMENT
R003 – Dates déterminées à partir de 6 inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 84 47 10 42

Durée 10 jours (3j + 3j + 4j)
Niveau Approfondissement

PUBLIC

Agents appelés à exercer une fonction de formateurs-trices en prévention des risques liés à l'activité physique auprès des services administratifs et techniques.

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
I004 – 22-24/09+15-17/10+25-28/11
Information et inscription
Vanessa Blin
03 25 83 10 60

OBJECTIFS

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de la collectivité.
- Mettre en œuvre une démarche PRAP dans le cadre de la formation-action des agents.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action PRAP.

CONTENU

- Enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Méthodologie de projet, étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Risques liés à l'activité physique, troubles musculosquelettiques.
- Éléments d'anatomie, physiologie de l'appareil locomoteur.
- Différents facteurs de risques, facteurs aggravants.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'OBJECTIFS, pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une formation.
- Aides techniques à la manutention.
- Techniques gestuelles, principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne des phases d'apports théoriques sous forme d'exposés avec des phases d'études de cas en sous-groupe.
- Des travaux d'application en interséance, estimés à 3 jours, sont dema...

NOUVEAU

FORMATION DE FORMATEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP), SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - CERTIFICAT DE PRÉVENTION SECOURS (CPS)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE FORMATEURS-TRICES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Durée 3 jours
Niveau Approfondissement

TROYES
I002 – 10-12/11
 Information et inscription
 Vanessa Blin
 03 25 83 10 60

Code stage : SX611

PUBLIC

Formateurs-trices en prévention des risques liés à l'activité physique.

OBJECTIFS

Actualiser ses compétences de formateur PRAP.

CONTENU

- Evolutions du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique : enjeux, document de référence, référentiels de formation et de certification, système de gestion des formations.
- Retour d'expériences et ajustement des pratiques à partir des dossiers présentés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation s'articule principalement autour des échanges de pratiques des participants en mettant en évidence les points forts et les axes d'amélioration.
- Le nombre de participants : entre 6...

AUTORISATIONS DE CONDUITE DES ENGIN

ENGINS DE CHANTIER

ENGIN DE LEVAGE

NACELLE ÉLEVATRICE DE PERSONNE

AUTRES ENGIN À CONDUCTEUR PORTE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale a obligation de délivrer une autorisation de conduite à tout agent conduisant un engin :

- Engins de chantier (Tracteur, tractopelle, mini-pelle, manuscopique, ..),
- Engin de levage (Grue auxiliaire de chargement, chariot élévateur, ...),
- Nacelle élévatrice de personne (PEMP),

au vu :

- D'une aptitude médicale contrôlée,
- D'une formation sécurité théorique et pratique évaluée,
- D'une information sur les conditions d'utilisation de l'engin sur le territoire de la collectivité.

Des sessions de recyclage doivent être suivies autant que nécessaire, elles sont recommandées :

- Tous les 10 ans pour les engins de chantier,
- Tous les 5 ans pour les engins de levage et les nacelles.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret du 10.06.1985 rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000,
- Articles R. 4323-55 à 57 du code du travail rendant obligatoire la formation et la délivrance d'une autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges,
- Arrêté du 02.12.1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes,

- Recommandations de la CNAMTS :

- R 372 modifiée de décembre 1999 applicable au 01.01.2000 (Engins de chantier),
- R 386 de décembre 1999 applicable au 01.01.2000 (Nacelle élévatrice de personne ou PEMP),
- R 389 de juin 2000 applicable au 01.01.2001 (Chariots élévateurs),
- R 390 de décembre 2000 applicable au 01.01.2003 (Grue auxiliaire de chargement).

FORMATIONS

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre en vue d'obtenir l'autorisation de conduite ou CACES les attestations d'aptitude.

Des formations plus spécifiques sont également proposées :

- Conduite d'engins de nettoyage autoportés,
- Conduite d'engins de déneigement,
- Conduite de tracteurs avec épaveuse ou rotofaucheuse,
- Conduite de tondeuses autoportées,
- Conduite de surfaceuses de patinoire,
- ...

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra.

Cette action est organisée avec **participation financière** de la collectivité : Voir tableau des tarifs en annexe (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR AGRICOLE, MOINS DE 50 CV

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R030 – Choisir mars à
juin ou septembre à
décembre

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CD

PUBLIC

Agents appelés à conduire un tracteur agricole de moins de 50CV
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite en sécurité d'un tracteur agricole de moins de 50CV
- Connaître sa technologie, assurer les vérifications et une maintenance de premier niveau
- Prévenir les risques d'incidents et appliquer les règles de sécurité

CONTENU

- Réglementation
- Fonctionnement des organes de sécurité
- Facteurs d'accidents liés au terrain, aux chutes de charges, à l'entretien
- Circulation, déplacement en dévers
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de conduite et circulation
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Exercices de conduite

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

AUTORISATION DE CONDUITE : MINIPELLE

Durée **3 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R029 – Choisir mars à
juin ou septembre à
décembre

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CG

PUBLIC

Agents appelés à conduire une minipelle
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Conduire, manœuvrer une minipelle en sécurité
- Comprendre la technologie de la chaîne cinématique, circuits hydrauliques, pneumatiques, du moteur diesel
- Assurer vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- Réglementation engins de terrassement
- Sécurité : accidents liés au terrain, manutentions
- Circulation, déplacement en dévers
- Utilisation des équipements
- Consignes de sécurité
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de circulation
- Vérifications, maintenance de premier niveau
- Exercices de conduite, tranchées, décapage, terrassement, chargement

AUTORISATION DE CONDUITE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT DE VÉHICULE

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R037 – Choisir mars à
juin ou septembre à
décembre

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CH

PUBLIC

Agents appelés à utiliser une grue auxiliaire, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite de grue auxiliaire
- Connaître les manœuvres de secours et de dépannage
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- La sécurité : risques spécifiques, responsabilités
- La réglementation
- Les différents types de grues de chargement
- Règles de conduite et sécurité, stabilité des appareils, danger des lignes électriques, dépannage et sauvetage
- Les manœuvres : prise de poste, dépannage, remise en position roulage
- Exercices de conduite, élingages, dépose de charges, vérifications, maintenance, balisage

AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTOPELLE, CHARGEUSE-PELLETEUSE

Durée **3 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R045 – Choisir mars à
juin ou septembre à
décembre

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CE

PUBLIC

Agents appelés à conduire un tractopelle
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de sécurité dans la conduite d'un tractopelle
- Maîtriser la technologie de la chaîne cinématique, circuits hydrauliques, pneumatiques, du moteur diesel
- Assurer les vérifications et opérations de maintenance premier niveau

CONTENU

- Réglementation
- Sécurité : accidents liés au terrain, manutentions
- Circulation, déplacement en dévers
- Utilisation des équipements avant et arrière
- Consignes de sécurité
- Code de la route : signalisation, équipements, circulation
- Vérifications, maintenance de premier niveau
- Exercices de conduite et terrassement

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R009 – Dates à détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54KE

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de chariot élévateur télescopique, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de chariot élévateur télescopique, maniscope
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTOPELLE, CHARGEUSE-PELLETEUSE (CATÉGORIE 4)

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R017 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54KD

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de tractopelle, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de tractopelle
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : VÉHICULE HIVERNAL, ENGIN DE DÉNEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R024 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54KA

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de véhicule hivernal, engin de déneigement, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de véhicule hivernal, engin de déneigement
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TONDEUSE AUTOPORTÉE (CATÉGORIE 1)

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R011 – Dates déterminées
 à partir de 4 agents
 inscrits

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54JZ

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de tondeuse autoportée, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de tondeuse autoportée
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR ÉQUIPÉ D'UNE ÉPAREUSE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R006 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54JX****PUBLIC**

Agents possédant l'autorisation de conduite de tracteur équipé d'une épaveuse, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de tracteur équipé d'une épaveuse
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR AGRICOLE PLUS DE 50 CV (CATÉGORIE 4)

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R008 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54JW****PUBLIC**

Agents possédant l'autorisation de conduite de tracteur > 50 CV, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de tracteur > 50 CV
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : ENGIN DE NETTOIEMENT, BALAYEUSE, AUTO LAVEUSE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R007 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54JS****PUBLIC**

Agents possédant l'autorisation de conduite d'engin de nettoyage, balayeuse, autolaveuse, aptes médicalement

OBJECTIFS

- Rappeler la maîtrise nécessaire pour utiliser un engin de nettoyage automateur à conducteur porté :
- en appliquant les consignes de sécurité.
 - en respectant une norme minimale de productivité.
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- Rendre compte par écrit des anomalies et difficultés rencontrées

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : TRACTEUR MOINS DE 50 CV (CATÉGORIE 1)

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R006 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54JR****PUBLIC**

Agents possédant l'autorisation de conduite de tracteur < 50 CV, aptes médicalement
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de tracteur < 50 CV
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- Réglementation
- Fonctionnement des organes de sécurité
- Facteurs d'accidents liés au terrain, aux chutes de charges, à l'entretien
- Circulation, déplacement en dévers
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de conduite et circulation
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Exercices de conduite

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : MINI PELLE (CATÉGORIE 1)

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT
 C008 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits**

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54JQ

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de minipelle, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Rappeler les règles de sécurité dans la conduite d'une mini pelle ,
- Maîtriser la technologie de la chaîne cinématique, des circuits hydrauliques, pneumatiques, moteur diesel
- Appliquer ces connaissances dans les opérations de maintenances de 1er niveau.

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT
 R019 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits**

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54HG

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de grue auxiliaire de chargement, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de grue auxiliaire de chargement
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques (stabilité, lignes électriques...)
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite, élingages, dépose de charges, balisage, mise en position de roulage...

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : CHARIOT ÉLÉVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT
 R038 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits**

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54FM

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de chariot élévateur de moins de 6T, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation des chariots élévateurs
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Vérifications, maintenance premier niveau
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite

AUTORISATION DE CONDUITE, RECYCLAGE : NACELLE 1B, POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE

Durée **1 jour**

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT
 R053 – Dates détermi-
 nées à partir de 4 agents
 inscrits**

Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54FL

PUBLIC

Agents possédant l'autorisation de conduite de nacelle type 1B, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Revoir les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de nacelle type 1B
- Corriger les défauts de conduite

CONTENU

- La sécurité : prévention des accidents, responsabilités, risques spécifiques
- Réglementation, recommandations CNAM
- Notions physiques et mécaniques : unités de levage, couple et moment de renversement
- Vérifications
- Consignes de dépannage, de sauvetage
- Perfectionnement à la conduite, mise en position travail de la nacelle, manipulations, travail de précision

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE : ENGIN DE NETTOIEMENT, BALAYEUSE AUTOLAVEUSE

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R023 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54FJ****PUBLIC**

Agents appelés à conduire un engin de nettoyage : balayeuse, autolaveuse

OBJECTIFS

- Conduire un engin de nettoyage : balayeuse, autolaveuse, en sécurité
- Assurer les vérifications régulières et la maintenance de premier niveau

CONTENU

- Réglementation, responsabilités
- Analyse des risques et causes d'incidents
- Montage des accessoires
- Vérifications avant l'utilisation
- Mise en route, réglages au poste de conduite
- Circulation, signalisation, stationnement
- Conduite en site réel, manœuvres et positionnement sur la voie publique (impasses, voies sans issue, voies de petite largeur...)
- Maîtrise de l'engin en fonction des conditions climatiques (gel, verglas)
- Procédures en cas d'accident

AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE, MANISCOPE

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R022 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54FI****PUBLIC**

Agents appelés à conduire un chariot élévateur télescopique
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Conduire un chariot élévateur télescopique en sécurité
- Assurer vérifications régulières et la maintenance de premier niveau

CONTENU

- Réglementation, responsabilités
- Analyse des risques et causes d'incidents
- Consignes de conduite
- Vérifications, essais
- Mise en route, contrôles, réglages au poste de conduite
- Les différents organes, les équipements réglementaires
- Circulation, signalisation, stationnement
- Conduite de chariot, utilisation des équipements
- Déplacement et transport
- Procédures en cas d'accident

AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR AGRICOLE, PLUS DE 50 CV (CATÉGORIE 4)

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R028 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54FH****PUBLIC**

Agents appelés à conduire un tracteur agricole de plus de 50CV
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite d'un tracteur agricole de plus de 50CV
- Connaître sa technologie, assurer les vérifications et maintenance de premier niveau
- Prévenir les risques d'incidents et appliquer les règles de sécurité

CONTENU

- Réglementation
- Fonctionnement des organes de sécurité
- Facteurs d'accidents liés au terrain, aux chutes de charges, à l'entretien
- Circulation, déplacement en dévers
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de conduite et circulation
- Contrôles et maintenance de premier niveau
- Exercices de conduite

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

AUTORISATION DE CONDUITE : TONDEUSE AUTOPORTÉE (CATÉGORIE 1)

Durée **2 jours**

**SESSION ORGANISÉE
LOCALEMENT**
R072 – Dates détermi-
nées à partir de 4 agents
inscrits
Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT**Code stage : P54DK****PUBLIC**

Agents appelés à conduire une tondeuse autoportée
Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite, le transport d'une tondeuse autoportée sur microtracteur
- Connaître sa technologie
- Contrôles et maintenance de premier niveau
- Prévenir les risques d'incidents

CONTENU

- Réglementation
- Analyse des risques, principales causes d'incidents liées aux tondeuses autoportées
- Sécurité sur chantier de tonte
- Vérifications, entretien de premier niveau
- Chargement, déchargement, transport
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de circulation
- Exercices de conduite, transport, vérifications

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGIN

AUTORISATION DE CONDUITE : VÉHICULE HIVERNAL, ENGIN DE DÉNEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R111 – Dates déterminées
 à partir de 4 agents
 inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CK

PUBLIC

Agents appelés à conduire des engins de déneigement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Utiliser un engin de déneigement en sécurité et respectant un minimum de productivité
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- Réglementation
- Analyse des risques et causes d'incidents
- Consignes de déneigement sur terrain en pente, sol instable, à proximité de lignes aériennes
- Vérifications, essais
- Mise en route, contrôles, réglages au poste de conduite
- Les différents organes, les équipements : lame, étrave, ailerons
- Conduite sur route en pente, en dévers
- Méthodes de déneigement et de salage
- Contrôle du chargement de sel
- Signalisation lumineuse spécifique
- Le plan de viabilité hivernale

Ce stage appartient à l'itinéraire 09Q01

AUTORISATION DE CONDUITE : CHARIOT ÉLÉVATEUR EN PORTE À FAUX, MOINS DE 6T

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R034 – Dates déterminées à partir de 4 agents inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CJ

PUBLIC

Agents appelés à conduire un chariot de manutention, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Conduire un chariot automoteur de manutention, utiliser son équipement en toute sécurité
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- Règles de conduite, circulation, stationnement
- Contrôles et entretien de premier niveau
- Chariots électriques : charge des batteries et mise à niveau de l'électrolyte
- Chariots thermiques : compléments de carburants, échange de bouteille GPL
- Circulation à vide et en charge
- Stockage de palettes, gerbage de conteneurs
- Chargement d'un camion
- Manipulation de charges avec et sans visibilité
- Utilisation des fourches, rallonges de fourche, TDL

AUTORISATION DE CONDUITE : NACELLE 1B, À POSTE FIXE, ÉLEVATION MULTIDIRECTIONNELLE

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R063 – Dates déterminées à partir de 4 agents inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54CI

PUBLIC

Agents appelés à utiliser une nacelle, aptes médicalement
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite et manœuvres des plates-formes élévatrices mobiles
- Connaître les manœuvres de secours et de dépannage
- Assurer les vérifications et maintenance de premier niveau

CONTENU

- La sécurité : prévention, responsabilités, risques spécifiques aux élévateurs
- La réglementation
- Classification des élévateurs
- Règles de conduite et sécurité, stabilité des appareils, danger des lignes électriques, dépannage et sauvetage
- L'appareil, ses organes
- Les manœuvres : prise de poste, à partir de la nacelle, du poste de sauvetage, de dépannage
- Exercices de conduite, vérifications, maintenance

AUTORISATION DE CONDUITE : TRACTEUR ÉQUIPÉ D'UNE ÉPAREUSE

Durée 2 jours

**SESSION ORGANISÉE
 LOCALEMENT**
 R039 – Dates déterminées dès 4 agents inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 84 47 10 42

PAYANT

Code stage : P54CF

PUBLIC

Agents appelés à conduire un tracteur équipé d'une épéreuse
 Sessions organisées à la demande, localement, à partir de 6 agents inscrits

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite du tracteur avec cet équipement
- Connaître sa technologie, assurer les vérifications, une maintenance de premier niveau
- Prévenir les risques d'accidents, appliquer les règles de sécurité

CONTENU

- Réglementation, responsabilités
- Sécurité : accidents liés au terrain, à l'utilisation d'une épéreuse
- Circulation, déplacement en dévers, utilisation des équipements
- Code de la route : signalisation, équipements réglementaires, règles de conduite et circulation
- Vérifications, maintenance de premier niveau
- Exercices de conduite, accotements, pentes

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION AUX HABILITATIONS

NON ÉLECTRICIENS ÉLECTRICIENS

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'autorité territoriale à obligation de délivrer une habilitation à tout agent réalisant des opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage :

- Agents réalisant des travaux non électriques en environnement électrique basse ou haute tension,
- Agents réalisant des opérations simples (Raccordements de prises, interrupteurs,...) et des manœuvres (réarmement de disjoncteurs),

- Electriciens chargés d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse ou haute tension,

au vu d'une formation sécurité théorique et pratique évaluée,

- Des sessions de recyclage doivent être suivies autant que nécessaires, elles sont recommandées tous les 3 ans.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 3 du décret du 10.06.1985 rendant la partie Sécurité - Santé au Travail du Code du Travail applicable dans les collectivités territoriales, décret du 16 juin 2000,
- Articles R. 4544-1 à 11 du code du travail (Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010), précisant les obligations de

l'employeur vis-à-vis des salariés réalisant des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage,

- Arrêté rendant l'application de la NF C 18-510 obligatoire (arrêté du 26 avril 2012),
- Norme NF C 18-510 (Version du 21 Décembre 2011).

FORMATIONS

Le CNFPT organise toutes les formations à la demande des collectivités sur site, en proximité et délivre les attestations d'aptitude permettant à l'autorité territoriale de délivrer les

titres d'habilitation, notamment :

- Agents non électriciens : Habilitations BO, BE, BS,
- Agents électriciens : B1, B1V, B2, B2V, BR, BC.

MODALITÉS DE RÉALISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces formations sont réalisées :

- A partir d'**inscriptions individuelles** pour les formations inter ou en union de collectivités,
- A la demande de la collectivité en intra,

Cette action est organisée avec **participation financière** de la collectivité : Voir tableau des tarifs en annexe (Délibération du conseil d'administration du 21.03.2012).

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION AUX HABILITATIONS

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION BS BE M, AGENTS NON ÉLECTRICIENS RÉALISANT DES INTERVENTIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRES ET DES MANŒUVRES

Durée 2 jours

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R021 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54RV

PUBLIC

Agents en charge d'intervention, agents d'exploitation ou d'entretien non électriciens, appelés à effectuer des opérations simples (remplacements, raccordement, manœuvres sur ouvrage ou installation électrique).

OBJECTIFS

Etre capable d'exécuter en sécurité des interventions de remplacements et de raccordement, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.

CONTENU

- Notions de base d'électricité
 - la tension; le courant
 - évaluer les risques
 - les accidents
 - Travailler en sécurité
 - distances de sécurité
 - autorisation de travaux
 - signalisation
 - verrouillage
 - matériel de sécurité; outils
 - Conduite à tenir en cas d'accident
- Apports théoriques et pratiques, tests d'évaluation

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O12

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION BO HO, AGENTS NON ÉLECTRICIENS EXÉCUTANT OU DIRIGEANT DES OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES

Durée 1 jour

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R004 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54RW

PUBLIC

Agents en charge d'effectuer des travaux non électriques dans des zones où il existe un risque électrique

OBJECTIFS

Connaître les dangers du courant électrique, les prescriptions de prévention
Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique au voisinage des installations
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie

CONTENU

- Notions de base en électricité
 - la tension; le courant
 - évaluer les risques
 - les accidents
 - Travailler en sécurité
 - distances de sécurité
 - autorisation de travaux
 - signalisation
 - verrouillage
 - matériel de sécurité, outils
 - Conduite à tenir en cas d'accident
 - notions de premiers secours
 - enceintes confinées
 - incendie sur ouvrage électrique.
- Apports théoriques et pratiques, tests d'évaluation

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O11

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION À L'HABILITATION B1 B2 BR BC ET INDICE V AGENT ÉLECTRICIEN BASSE TENSION EFFECTUANT OU DIRIGEANT DES TRAVAUX, INTERVENTIONS OU CONSIGNATIONS

Durée 3 jours

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R004 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54RX

PUBLIC

Electriciens effectuant ou dirigeant des travaux, des interventions ou des consignations dans les domaines de tension BT

OBJECTIFS

Etre capable d'assurer des travaux, des dépannages, les mesures et les essais d'ordre électrique en basse tension en sécurité sur des ouvrages électriques, réaliser des consignations

CONTENU

- Effets du courant sur le corps
 - Domaines de tension, zones d'environnement
 - Habilitations et principes de prévention
 - Mise en sécurité d'un circuit, équipements de protection, matériels et outillages
 - Mesures de prévention, consignation
 - Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Apports théoriques et pratiques, tests d'évaluation

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION BS BE M, AGENTS NON ÉLECTRICIENS RÉALISANT DES INTERVENTIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRES ET DES MANŒUVRES

Durée 1,5 jours

SESSIONS ORGANISÉE LOCALEMENT
R024 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits

Information et inscription
Guy Grosdemouge
03 81 41 98 39

PAYANT

Code stage : P54SA

PUBLIC

Agent non électricien habilité effectuant des opérations simples de raccordement, de remplacements, des manœuvres sur des ouvrages ou des installations électriques et au voisinage

OBJECTIFS

Savoir exécuter des interventions de remplacements et de raccordement, des manœuvres dans le respect des prescriptions réglementaires et de sécurité

CONTENU

- Retour d'expériences
 - Evolutions de la réglementation, habilitation
 - Analyse des risques, instructions de sécurité, équipements de protection, mise en sécurité d'un circuit
 - Conduite à tenir en cas d'accident et d'incendie.
- Apports théoriques et pratiques, tests d'évaluation

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O12

SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : PRÉPARATION AUX HABILITATIONS

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION BO HO, AGENTS NON ÉLECTRICIENS EXÉCUTANT OU DIRIGEANT DES OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES

Durée 1,5 jours

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R004 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Agents non électriciens habilités exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique

OBJECTIFS

Etre capable d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans le respect des prescriptions réglementaires et mettre en œuvre les procédés de prévention adaptées, les conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

CONTENU

- Retour d'expériences
- Evolution de la réglementation, habilitation, équipements de protection, matériels et outillages
- Analyse des risques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie.

Ce stage appartient à l'itinéraire 09O11

Code stage : P54RZ

NOUVEAU

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE HABILITATION B1 B2 BR BC ET INDICE V AGENT ÉLECTRICIEN BASSE TENSION EFFECTUANT OU DIRIGEANT DES TRAVAUX, INTERVENTIONS OU CONSIGNATIONS

Durée 1,5 jours

SESSION ORGANISÉE LOCALEMENT
R010 – Dates déterminées à partir de 5 agents inscrits
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

PAYANT

PUBLIC

Electriciens habilités effectuant ou dirigeant des travaux, des interventions ou des consignations dans les domaines de Basse Tension

OBJECTIFS

Savoir effectuer en sécurité des travaux, des interventions d'ordre électrique ou des consignations dans le respect des prescriptions de la nouvelle publication NFC 18-510

CONTENU

- Retour d'expériences
- Evaluation de la réglementation, habilitation
- Analyse des risques, principes de prévention, équipements de protection, mesures de prévention
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'ordre électrique.

Code stage : P54SB

RÉALISER DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SIMPLES

Durée 3 jours

BELFORT
R015 – 19-21/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 39

Code stage : P54GS

PUBLIC

Adjoints techniques et ouvriers polyvalents, agents d'entretien

OBJECTIFS

- Etre capable de réaliser des installations des circuits de prises de courant et d'éclairage, de matériel simple, d'assurer l'entretien et le dépannage de première intervention de circuits de prises de courant et d'éclairage

CONTENU

- Rappel de quelques notions fondamentales d'électricité et de prévention des risques
- Le réseau d'alimentation
- Schéma de principe des circuits
- Réalisation de montages sur platines : simple allumage, double allumage, va et vient, télérupteur, minuterie, prise de courant
- Recherche de pannes sur platines
- Utilisation d'appareils de mesure, recherches de pannes
- Réalisation d'installation sur site
- Techniques de câblage, essais et mise en service

Ce stage appartient à l'itinéraire 09S03

Durée 2 jours

BESANÇON
R008 – 26-27/05
 Information et inscription
 Guy Grosdemouge
 03 81 41 98 42

Code stage : P14FD

PUBLIC

Agents en charge du contrôle et de la maintenance des équipements d'alarme incendie et secours des ERP

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation concernant les équipements d'alarme sonore et visuelle des ERP,
- Savoir effectuer les contrôles et dépannages nécessaires.

CONTENU

- Réglementation ERP concernant les équipements obligatoires, l'installation de signalisation et d'alarmes d'incendie et de secours,
- Opération de contrôles, essais périodiques,
- Registre de sécurité,
- Maintenance, dépannages simples, remplacement des appareils.

À retourner à la structure organisatrice de la formation

Attention : pour qu'une demande soit prise en compte :

- Toutes les rubriques doivent être renseignées et ne comporter aucune rature, ni surcharge
- Votre bulletin doit être adressé pendant la période d'inscription à la formation

- Votre bulletin doit être adressé pendant la période d'inscription à la formation

TYPE DE FORMATION DEMANDÉE

- | | |
|--|---|
| ☐ Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi | ☐ Préparation concours ou examen professionnel |
| ☐ Formation de professionnalisation tout au long de la carrière professionnelle | ☐ Formation de perfectionnement |
| ☐ Formation de professionnalisation lors d'une prise de poste à responsabilité | ☐ Formation initiale |
| ☐ Formation d'intégration | ☐ Formation continue obligatoire police municipale |

Structure organisatrice : Délégation régionale de FRANCHE-COMTÉ

Code du stage : |_|_|_|_|_| Date(s) : Lieu :

Nom de la/du conseillère-er formation : : Alexandre SULTANA

IDENTIFICATION DE LA /DU STAGIAIRE

[illegible]

Nom de naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | Prénom : | | | | | | | | | |

Date de naissance : | | / | | / | | | |

Adresse personnelle :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : Tél. mobile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. personnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Poste : |_|_|_|_|_|

Fax : | | | | | | | | | | Courriel :@.....

Niveau de diplôme :

SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA /DU STAGIAIRE

Nom de la collectivité :

Lieu de travail (résidence administrative) :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville : Fonction :

Fonction publique territoriale : ☐ Titulaire ou stagiaire ☐ Contractuel de droit public ☐ Contrat aidé ☐ Contractuel de droit privé
☐ Emploi d'avenir

Emploi d'avenir

Hors FPT, préciser :

Grade : Date d'entrée dans ce grade : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C Date d'entrée dans la fonction publique territoriale : |_|_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|_|_|

Nom et courriel du responsable hiérarchique :

Nom et courriel du correspondant formation dans le service (s'il existe) :

PARTIE À REMPLIR PAR LE SERVICE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité : Responsable formation :

[illegible]

Adresse (si différente de la résidence administrative de la/du stagiaire) :

Code postal : | | | | | Ville :

Tél. : | | | | | | | | | | Poste : | | | | | | Fax : | | | | | | | | | |

Courriel :@.....

Afin de faciliter le bon déroulement de la formation de votre agent-e, merci de cocher cette case, le cas échéant, si des besoins d'aménagements particuliers liés à un handicap sont nécessaires. ☐

Nom : Prénom :

OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE FORMATION - ne pas remplir s'il s'agit d'une formation d'intégration.

Fonctions exercées et description succincte de vos activités :

.....
.....

Quelles sont les raisons qui motivent votre candidature ?

.....
.....

Avis du chef de service :

.....

Avis du responsable formation :

.....

Pour les inscriptions prises à titre payant (formation payante par nature ou inscription effectuée pour une personne ne relevant pas de la fonction publique territoriale), le présent bulletin vaut **bon de commande**.

Le règlement se fera uniquement par mandat administratif sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Soit :€ x jour(s) =€ net.

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

PARTIE VALANT CONVENTION DIF

La demande d'inscription est faite dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) : ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de compléter les rubriques suivantes pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.

Caractéristiques du DIF utilisé pour cette action :

Nombre d'heures capitalisées par l'agent avant l'action :	heures
Nombre d'heures « DIF » mobilisées pour l'action :	heures
Le cas échéant, nombre d'heures demandées par anticipation du droit :	heures
Le cas échéant, nombre d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail :	heures

La demande actuelle d'utilisation du DIF : ☐ est la première, ☐ fait suite à un premier refus.

PAR LA PRÉSENTE, L'AGENT-E ET L'AUTORITÉ TERRITORIALE CONFIRMENT LEUR ACCORD SUR LE CHOIX ET LES MODALITÉS DE L'ACTION DE FORMATION.

Le/la stagiaire	Le/la responsable hiérarchique (Facultatif)	L'autorité territoriale
Date :	Nom, prénom :	Nom de la collectivité :
Signature	Qualité :	Nom, prénom du signataire :
	Signature	Qualité du signataire :
		Date :
		Signature

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à votre délégation régionale.

EN 3 CLICS, CRÉEZ DES CATALOGUES OU AFFICHES DE FORMATION

1

Renseignez ces 2 champs
Lancez la RECHERCHE

Votre département

Que recherchez-vous ?

Sport

Mots-clés, code stage, etc.

Rechercher

2

Sélectionnez
les itinéraires et stages
de votre choix
puis cliquez
sur ma SÉLECTION

Ma Sélection

Ajouter à la sélection

Tout sélectionner

3

Cliquez
sur créer mon AFFICHE d'itinéraires
ou créer mon AFFICHE de stages
ou créer mon CATALOGUE
pour le téléchargement en pdf

Créer mon affiche d'itinéraires

Créer mon affiche de stages

Créer mon catalogue

SERVICES RH/FORMATION : SENSIBILISEZ LES AGENTS DE VOTRE COLLECTIVITÉ À LA FORMATION

www.cnfpt.fr > se former > accès directs > supports de promotion de l'offre de formation

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION RÉGIONALE FRANCHE-COMTÉ
3 BIS, RUE BOULLOCHÉ - BP 2087 - 25051 BESANÇON CEDEX
TÉL. : 03 81 41 98 49
WWW.CNFPT.FR